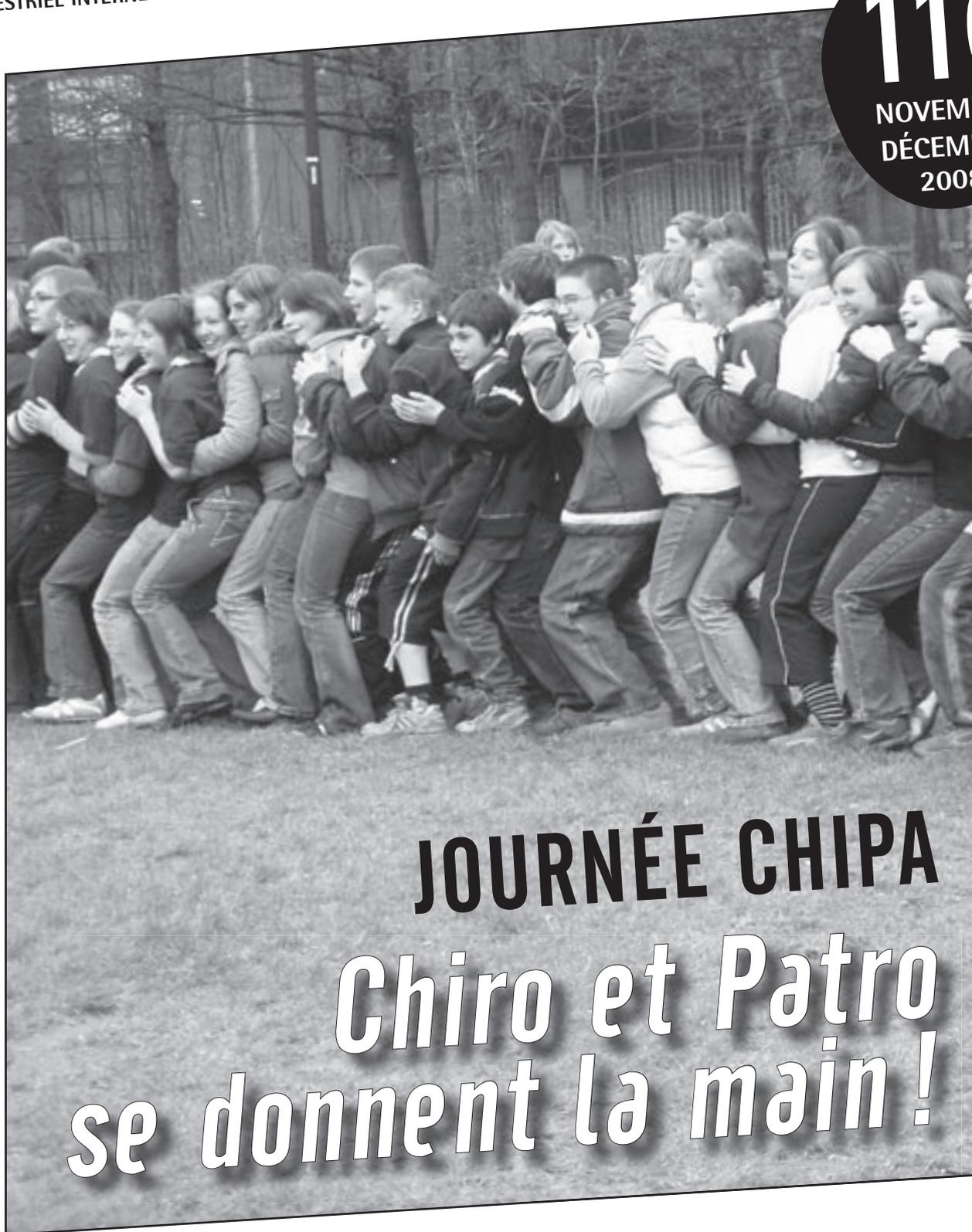


Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
1/4167

110
NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2008



JOURNÉE CHIPA
*Chiro et Patro
se donnent la main!*

photo : © FNP

Bureau de dépôt : Bruxelles 4 ●●● Editeur responsable : B. Many, 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles

SOMMAIRE

CALENDRIER DU CJC 4

CJC EN MOUVEMENT 5

- Assemblée du CJC 5
 - Plan triennal : outils pédagogiques et colloque* 6
 - Elections régionales et communautaires : mémorandum du CJC* 6
 - Vote sur l'adhésion au CJC de la FBJRGN* 7
 - Actualités du secteur* 7
- Plan triennal : toute une équipe pour dérouler le tapis rouge à nos volontaires 7
- Formation « Labyrinthe des institutions » 8
- Avis du CJC sur le projet de Charte associative 9
- Réunion LPJ-CJC 9
- Animation sur la solidarité à Namur 10
- Infos à relayer 10

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE 15

- CJEF : la réforme est votée 15
 - Un renversement s'est opéré* 16
 - AG du CJEF : le point sur la réforme* 16
 - Projets en vue des élections de juin 2009* 17
 - elections au Bureau* 17
- La Commission Consultative des Organisations de Jeunesse : réforme encore 17
 - Echos des réunions depuis le mois d'août* 17
 - Négociations du décret OJ : transformer l'essai* 19
- FESQJ- CESSOC : nouvelles AG pour la FESQJ 21
 - Décret Emploi : malheureuses avancées* 21
 - Conventions collectives de travail en vue* 21
- Fonds de formation du secteur socioculturel 22
- Conseil supérieur des Volontaires 22
- CCAJ : c'est reparti pour une année bien remplie 24
- No mosquito : affaire à suivre ! 25
- Revue de presse 26
 - Un nouveau Conseil de la Jeunesse* 26
 - approuvé en Commission du parlement* 26

<i>Les bénévoles... ne sont pas payés</i>	27
<i>En danger plutôt que délinquants</i>	28
<i>Fiche d'actualité : la justice des jeunes</i>	29
<i>Modification radicale du financement des 5500 emplois du socioculturel</i>	30
<i>Réforme du décret Centres de vacances</i>	34

DU COTE DES ORGANISATIONS **37**

● Appel aux OJ !	37
● Chipa : Le Chiro et le Patro se donnent la main !	38
● GE-CBTJ : Ballades guidées sur les traces de nos ancêtres à Han-sur-Lesse	38
● Indications : le nouveau site est opérationnel !	39
● JOCF : Sans papiers... sans avenir, le thème du dernier Info Kit	39
● JOCF : Dur dur d'être jeune aujourd'hui... Et demain ?	40
● JEC et Jeunes CSC : Les jeunes et la participation citoyenne	41
● Revue de presse :	42
<i>ACMJ – Internet : hors du temps ?</i>	42
<i>ACMJ – Le Cyber militant : réel ou virtuel ?</i>	43
<i>La loi et la promesse chez les guides catholiques de Belgique</i>	44
<i>JEC – Un parcours de délégué</i>	46
<i>Jeunes CSC – Stage d'attente, période active</i>	47
<i>Vol. E&A – Donner...</i>	48
<i>FNP / FOCOLARI</i>	49
<i>Vol. E&A – L'hôpital à mots ouverts</i>	50

EPINGLÉ POUR VOUS **51**

● Les scouts ne sont plus catholiques. Une bonne décision ?	52
● De la FCSBPB à la FSBPB – « Hé l'abbé »	53
● Louvain, l'heure du retour aux sources	54
● Contre appel pour le « c » de Louvain	55
● Scouts et UCL, même combat du « c » ?	56
● Un tiers de jeunes dans les CPAS	58
● Mal être : ces jeunes qui se plaignent	59

CALENDRIER

Novembre 2008		Décembre 2008		Janvier 2009	
Lundi		1			lundi
mardi		2	CA CESSOC / Cogec		mardi
mercredi		3	CA CRIJ-Bureau CJEF		mercredi
jeudi		4		1	jeudi
vendredi		5	CA CJC	2	vendredi
samedi		6		3	samedi
Dimanche		7		4	dimanche
lundi		8	CA de la PFV	5	lundi
mardi		9	AG CJEF / CG GAR	6	mardi
mercredi		10		7	mercredi
jeudi		11	AG CJC	8	jeudi
vendredi		12		9	vendredi
samedi		13		10	samedi
dimanche		14		11	dimanche
Lundi		15	AG de la CNAPD	12	lundi
mardi		16	Bureau CESSOC	13	mardi
mercredi		17	CA APEF	14	mercredi
jeudi		18		15	jeudi
vendredi		19	Bureau CJEF	16	vendredi
samedi		20		17	samedi
dimanche		21		18	dimanche
lundi		22		19	lundi
mardi		23		20	mardi
mercredi		24		21	mercredi
jeudi		25		22	jeudi
vendredi		26		23	vendredi
samedi		27		24	samedi
Dimanche		28		25	dimanche
lundi		29		26	lundi
mardi		30		27	mardi
mercredi		31		28	mercredi
jeudi				29	jeudi
vendredi				30	vendredi
Samedi				31	samedi
Dimanche					Dimanche

CJC EN MOUVEMENT

● Assemblée du CJC	5
Plan triennal : outils pédagogiques et colloque	6
Elections régionales et communautaires : mémorandum du CJC	6
Vote sur l'adhésion au CJC de la FBJRGN	7
Actualités du secteur	7
● Plan triennal : toute une équipe pour dérouler le tapis rouge à nos volontaires	7
● Formation « Labyrinthe des institutions »	8
● Avis du CJC sur le projet de Charte associative	9
● Réunion LPJ-CJC	9
● Animation sur la solidarité à Namur	10
● Infos à relayer	10

ASSEMBLÉE DU CJC

Pour marquer la rentrée en CJC, l'Assemblée générale s'est réunie le jeudi 16 octobre autour de deux projets essentiels du CJC en 2009 : les outils pédagogiques et le colloque du 13 mars valorisant le volontariat des jeunes en OJ, d'une part, et le mémorandum du CJC en vue des élections de juin 2009, d'autre part.

Cette Assemblée a également voté l'adhésion d'un nouveau membre : la Fédération Belge du Jeu de Rôles Grandeur Nature, Be-larp en abrégé.

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

L'assemblée est seule compétente pour les modifications des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des comptes et budget, l'admission ou l'exclusion de membres, l'approbation et la modification de tous règlements d'ordre intérieur, la dissolution volontaire de l'association.

Sont membres de l'assemblée, le président, vice-président et secrétaire général du CJC ainsi que deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

PLAN TRIENNAL : OUTILS PÉDAGOGIQUES ET COLLOQUE

L'état de l'avancement du plan triennal concernant l'engagement volontaire des Jeunes en OJ nous a été présenté par le coordinateur du projet, Mathieu Brogniet. Pour nous donner un avant-goût du futur **dvd** (avec un film par OJ), une version épreuve du film FNP a été projetée. Ceci a permis de recueillir la reconnaissance pour le travail réalisé mais aussi les remarques de fond et de forme afin d'améliorer le produit final. Il en a été de même concernant le contenu et le calendrier de réalisation des **fiches techniques**.

Mathieu nous a ensuite présenté la structure du **colloque du 13 mars 2009 sur le volontariat jeune**. La matinée offrira le choix entre trois **ateliers thématiques** qui permettront de développer de manière pratique un aspect du volontariat jeune :

- Le volontariat, un projet de société par et pour les jeunes ;
- S'engager aujourd'hui : les domaines d'action et les différentes modalités de l'engagement ;
- Reconnaissance et valorisation des jeunes volontaires.

La **séance plénière** de l'après-midi réunira les rapporteurs qui présenteront une synthèse des échanges des ateliers du matin, et des experts, apportant un éclairage plus théorique sur les différentes notions et concepts clés issus de cette synthèse. Leur intervention prendra la forme **d'un dialogue directement inspiré du contenu élaboré et partagé dans les ateliers du matin**.

Un troisième temps fort du colloque sera le **panel d'interpellation politique** sur l'avenir du volontariat jeune : quatre représentants de la société civile interpellent les représentants des partis politiques. Ces interpellations seront en lien avec les propositions formulées en CJC à l'occasion des élections régionales et communautaires.

ELECTIONS RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES, JUIN 2009 : MÉMORANDUM DU CJC

Dominique Vitry, chargée de ce projet, a tout d'abord présenté le dispositif proposé aux OJ du CJC pour construire ensemble notre mémorandum des revendications et propositions : une animation, lors d'une des réunions des instances des OJ membres (que ce soit leur Assemblée générale, leur Conseil d'administration ou autre) de trois ateliers, pour aborder trois thèmes (**la valorisation du volontariat jeune et l'image des jeunes dans la société ; la statut et les moyens de nos OJ ; la mobilité en OJ et les relations internationales de jeunesse**) avec mise en commun au bout des échanges en ateliers. Les rendez-vous seront pris d'ici la prochaine Assemblée, le 11 décembre.

Puis, Dominique a recueilli une première série de remarques concernant le canevas du futur mémorandum. Cette esquisse sera bien sûr complétée par les contenus recueillis lors des animations réalisées dans les prochaines semaines.

VOTE SUR L'ADHÉSION AU CJC, DE LA FÉDÉRATION BELGE DU JEU DE RÔLES GRANDEUR NATURE, EN ABRÉGÉ BE-LARP

La FBJRGN s'est présentée à notre Assemblée du 13 décembre dernier en manifestant son souhait d'adhérer au CJC. L'association développe et promeut le jeu de rôles grandeur nature et son accès au public le plus large, en ciblant prioritairement les jeunes de 15 à 30 ans.

Le Conseil d'Administration du CJC considère que toutes les conditions pour devenir membre de la coordination sont réunies par l'association et invite l'assemblée à se prononcer par un vote par bulletin secret : Be-larp devient membre de la coordination par 13 oui et 7 abstentions.

ACTUALITÉS DU SECTEUR

Le secrétaire général, Brice Many, a informé l'assemblée sur l'évolution des négociations concernant le décret emploi (secteur non marchand), concernant la réforme du décret du CJEF ainsi que concernant la réforme du décret OJ.

Rendez-vous a été donné pour la prochaine Assemblée générale, le jeudi 11 décembre prochain. Celle-ci aura lieu dans les locaux de l'asbl Carrefour 19, rue du Marteau 19.

M.P.

PLAN TRIENNAL : TOUTE UNE ÉQUIPE POUR DÉROULER LE TAPIS ROUGE À NOS VOLONTAIRES !

Depuis plusieurs mois, le CJC s'active sur la deuxième phase de son plan triennal sur la valorisation du volontariat des jeunes en Organisation de Jeunesse. DVD, fiches techniques, colloque, mémorandum sont autant de projets menés de front par les chevilles ouvrières du projet. Tous ces projets se rassemblent sous le slogan " Tapis rouge pour les volontaires ! "

L'équipe du DVD ayant tourné tout l'été ne fut pas du tout dépourvue, quand la bise fut venue. Tellement d'images des merveilleuses activités des OJ ! Pas facile de faire un tri ! Mais les fourmis sont courageuses et ne reculeront devant rien pour faire les plus beaux DVD de présentation des OJ et des actions menées par leurs volontaires qu'on ait vu depuis longtemps.

Vous pouvez lire ces informations dans la rubrique Politique de Jeunesse et de Vie Associative

Pendant 3 ans, les OJ du CJC mènent une action d'envergure sur l'engagement volontaire des jeunes. Après avoir récolté de nombreuses informations sur les modes et les types d'engagement des jeunes, via le sondage " la radiographie du volontaires " et les soirées-rencontres " Prises de sens ", le CJC tire parti des données récoltées pour outiller dans les prochains mois les jeunes et les OJ dans leurs pratiques de volontaires.

La date et l'endroit sont connus, notez les dans vos agendas : le 13/03/2009 à la Maison des Associations Internationales (Rue Washington 40 - 1050 Bruxelles).

Rendez-vous dans le Correspondance 112 pour voir le résultat !

Sortie prévue pour la rentrée 2009.

La construction du **colloque** avance bien. Les fondations sont déjà jetées, les murs montent chaque jour un peu plus hauts. Le programme de la journée risque d'être relevé et de nous élever tout en douceur au-dessus de notre réalité de terrain, mêlant expérience quotidienne des uns et réflexions des autres et créant ainsi une parole publique sur le volontariat des jeunes loin de répondre aux normes antibruit !

Dès à présent il est également question de parole publique, avec **la réalisation du mémorandum du CJC pour les élections régionales et européennes du 7/06/2009**. Ce cahier de revendications est actuellement en cours de rédaction avec l'aide des instances de pilotage de nos OJ. En effet, jusqu'à la fin du mois de novembre, l'équipe réalise des animations qui permettront aux membres de ces instances de construire ensemble le contenu de ce texte sur base des préoccupations et des points d'attention de chacun.

Pour finir, avec les **fiches techniques**, nos chefs coq vous concoctent des recettes faciles et efficaces pour réussir la valorisation des volontaires sur le terrain. Associez un zeste de motivation, un doigt de formation à une bonne dose de contact humain et beaucoup d'adaptation au public saupoudrée d'un approche ludique, secouez le tout dans les cervelles des acteurs de terrains et servez chaud !

Au CJC, on s'active donc dans tous les coins et rien n'est trop beau pour dérouler le tapis rouge aux volontaires des OJ.

D.V.

FORMATION " LABYRINTHE DES INSTITUTIONS "

Incontournable pour tout cadre d'OJ, qu'il soit bénévole ou permanent, cette formation est organisée chaque année par le CJC en collaboration avec l'Institut Central des Cadres. La formation, articulée en trois modules, permet de découvrir et de se situer par rapport aux institutions de la Belgique fédéralisée.

Sont ainsi abordés les différents niveaux de pouvoir en Belgique et leurs compétences pour tout ce qui touche aux enfants et aux jeunes, le fonctionnement plus particulier de la Communauté française et au sein de celle-ci, le fonctionnement de ce qu'on appelle le secteur jeunesse.

Le premier module vise à faire découvrir l'environnement institutionnel dans lequel s'ancrent les actions des OJ. En effet, du niveau local aux liens internationaux, une multitude d'acteurs institutionnels et associatifs interviennent de près ou de loin dans la vie des OJ.

Ce premier module aura lieu les 13 et 14 novembre 2008, de 9h30 à 17h, à la Maison du Travail, 17, place l'Illon à 5000 Namur.

AVIS DU CJC SUR LE PROJET DE CHARTE ASSOCIATIVE

La Charte associative destinée à formaliser et harmoniser les relations entre pouvoirs publics et associations est à l'ordre du jour depuis la Déclaration gouvernementale de 2004.

En CJC, nous avons soumis le projet de Charte associative à une lecture attentive. Mathieu Brogniet, qui suit ce projet depuis ses débuts, a examiné dans quelle mesure les différents chapitres répondaient aux vues et propositions formulées par le CJC lors des consultations en 2006 et 2007.

Dans l'avis rendu, le CJC salue le projet qui permet, enfin, d'éclaircir les rapports entre les Pouvoirs publics et les différents acteurs de la société civile. Il émet une série de commentaires concernant des aspects qui risquent d'être sources de difficultés lors de la mise en œuvre de la Charte. Enfin, il pose, entre autres, la question de la portée réelle de la Charte, notamment au niveau local.

M.P.

RÉUNION LPJ-CJC

Pour sa réunion de rentrée, le groupe de travail réunissant des acteurs des pastorales des jeunes, des Mouvements de jeunesse Guide et Patro et du CJC accueillait deux nouvelles têtes : Céline van Hée remplace Marie Bouvier au sein de l'équipe pédagogique des Guides. Géraldine Bauduin a, quant à elle, pris place au sein de la Commission Action Locale du Patro.

Inscription par courriel auprès du secrétariat du CJC : cjc@cjc.be. Renseignements à communiquer lors de l'inscription : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone professionnel ou GSM, adresse mail, OJ et fonction.

Pour vous rappeler les différentes étapes de ce processus, consultez les Correspondance 95, 96 et 99.

Vous pouvez lire l'avis du CJC sur le site de la plate-forme du volontariat www.levolontariat.be et sur le site du CJC www.cjc.be

En 2003, le Conseil de la Jeunesse Catholique a été à l'initiative de rencontres entre des personnes investies en mouvements de jeunesse et des personnes investies dans les paroisses. Ce groupe de travail, baptisé LPJ - CJC est constitué de représentants du Patro, des Guides, de la JOC et des sections régionales de la Liaison des Pastorales des Jeunes.

Après un tour d'actualité des projets des différentes organisations, le groupe de travail a abordé le lien entre les acteurs de l'Eglise et des Mouvements. Une note de travail fixant des objectifs de rencontre et de connaissance mutuelle de l'autre a été étudiée au sein des instances des organisations du groupe de travail. Globalement, les associations sont favorables au renforcement du dialogue et de la rencontre entre les acteurs de l'Eglise et des Mouvements de jeunesse.

Enfin, le groupe s'est penché sur le thème de travail qui l'occupe depuis un an maintenant : **les publics issus de milieux défavorisés**. Après avoir entendu plusieurs intervenants qui travaillent régulièrement avec ces publics, il apparaît maintenant nécessaire d'effectuer un travail de synthèse sur les apports récoltés. C'est principalement sur cette tâche que le groupe axera ses prochains travaux.

M.B.

ANIMATION SUR LA SOLIDARITÉ À NAMUR

Le samedi 11 octobre, la pastorale des jeunes de Namur organisait à Beauraing une grande journée sur le thème de la solidarité. Cette journée a rassemblé 800 jeunes de 12 à 15 ans. Répartis en groupes, les jeunes ont pu vivre différentes animations sur la solidarité dans le cadre d'ateliers proposés par de nombreuses associations.

C'est dans ce cadre que le CJC a proposé un atelier sur la Sécurité sociale et les grands principes de solidarité qui la sous-tendent. L'atelier était basé sur le jeu de rôle de Jeunesse et Santé " Sécuons-nous ". D'autres associations bien connues étaient également présentes pour réfléchir avec les jeunes sur ce thème : Entraide Et fraternité, la JOC...

La journée s'est clôturée par une veillée qui a rassemblé les 800 participants et tous les organisateurs.

M.B.

INFOS À RELAYER

5^E SALON ETUDES & PROFESSIONS À TOUR ET TAXIS, LES 28 ET 29 NOVEMBRE 2008

Jalon essentiel dans un parcours d'orientation réfléchi et construit étape par étape, le salon réunira à nouveau plus de 200 exposants acteurs incontournables du paysage de l'éducation et de l'insertion, pour proposer aux visiteurs une information pluraliste, responsable et non marchande.

Les métiers techniques ou manuels constituent cette année le thème clé.

Des informateurs chevronnés, conseillers emploi et experts en orientation assureront des entretiens conseils personnalisés. Puis, des moments privilégiés d'échanges et de réflexion sont prévus qui aideront chacun(e) à mieux déterminer son projet de formation.

D'autres Salons d'informations et d'orientation sur l'enseignement secondaire, supérieur, la formation et l'emploi suivront en 2009.

DO YOU SPEAK EUROPEAN ?

Afin de sensibiliser les jeunes bruxellois aux avantages que l'Union européenne peut leur apporter, la direction des relations extérieures du Ministère de la région de Bruxelles-Capitale organise une journée d'information relative à l'Europe.

Le **3 décembre, de 9 à 18 heures, les Halles Saint-Géry** se transformeront en espace interactif où les jeunes pourront s'exprimer de différentes façons : tables-rondes, interviews, espaces langues, espaces ludiques tels le " webmaton " et mur d'expressions,...

26^E JOURNÉE DES FAMILLES À ERPENT

L'Association Nationale des Parents, Anciens et Amis du Patro annonce sa 26^e journée des Familles. Elle aura lieu le samedi 14 mars 2009 au Collège Notre-Dame de la Paix à Erpent. Le thème de cette année "**Famille, quand les générations se rencontrent**" sera décliné dans une conférence par Myriam Tonus.

Comme chaque année, les petits seront encadrés par des puéricultrices et une animation est prévue pour les enfants et adolescents de 4 à 16 ans.

FESTIVAL CHOOSE LIFE, DU 14 AU 18 AVRIL 2009 !

Le Choose Life festival n'est pas un festival comme un autre ! On y trouve bien sûr des concerts et une ambiance festive et de rencontre, mais celui qui déplace les foules, n'est pas un groupe de rock idolâtré des jeunes, c'est ... Dieu. En effet, cet événement, avec une pointe de défi et de non conformisme, se veut le festival de la foi des jeunes catholiques en Belgique.

Il offre donc l'occasion à une centaine de jeunes chrétiens de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre de se rencontrer et d'oser vivre des temps forts de prière, de fête, de musique et de concerts, des témoignages, des ateliers sportifs et artistiques, et des partages. Histoire de montrer que l'Eglise peut aussi avoir un visage jeune et dynamique !

POURQUOI VOUS EN PARLER ?

Les jeunes qui fréquentent les OJ ont à cœur de faire partager les valeurs qui les animent au quotidien. Certains d'entre eux sont aussi animés par la foi et voudraient parfois faire partager cette expérience avec d'autres qui la vivent également. C'est exactement ce que propose le Choose Life festival.

Organisé par le Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP), une organisation de jeunesse reconnue et soutenue par le Service Jeunesse de la Communauté française de Belgique et soutenue par les Régions bruxelloise et wallonne. Plus d'informations sur le site www.siep.be

Les autres salons du SIEP : à Namur, les 6-7 février ; à Liège, du 12 au 14 mars ; à Tournai, les 20-21 mars et à La Louvière, les 27-28 mars 2009.

Pour plus de détails, rendez-vous sur le site www.dyse.irisnet.be

Inscriptions (indispensable) et renseignements auprès de l'ANPAP, tél. 071/28.69.59 ; info@anpap.be

Deux WE de préparation
pour les animateurs entre
18 et 30 ans auront lieu les :

- 14-15-16 novembre 2008 ;
- 13-14-15 février 2009.

Pour tout renseignement : Eric Vollen,
081 46 81 48 ou 0474 45 24 46, ou
secretariat@festivalchooselife.be ou
<http://festivalchooselife.be>

Renseignements et candidatures : Action
'Coups de jeunes', Fondation Roi Baudouin,
21 rue Brederode, 1000 Bruxelles
Tél. 0800/ 94 135 ou doublet.d@kbs-frb.be.
Le formulaire peut aussi être téléchargé :
www.coupsdejeunes.be

Découvrez le site www.agenda-solidaire.be

Les organisateurs sont à la recherche d'animateurs de 18 et 30 ans désireux d'accompagner ces jeunes et de partager avec eux leur expérience de croyant. Avis aux amateurs.

COUPS DE JEUNES

Voilà 1 mois que la **RTBF** et la **Fondation Roi Baudouin** ont lancé l'action « **Coups de jeunes** » destinée à mettre en lumière, jusque juin 2009, des dynamiques positives portées par des jeunes de 15 à 30 ans. Ils demandent de leur faire connaître des jeunes ou groupes de jeunes « en mouvement », quel que soit le thème ou le secteur concerné : environnement, culture, sport, citoyenneté, aide sociale, jeunesse, vie de quartier, activité économique, formation...

Une quarantaine d'entre eux seront mis à l'honneur par un reportage dans les émissions « Au quotidien » sur la Une (en télévision) et « Quand les jeunes s'en mêlent » sur La Première (en radio). Pour poser sa candidatures il suffit de renvoyer un tout petit formulaire de présentation de l'initiative. Un petit coup de projecteur sur quelques uns de vos beaux projets ?

AGENDA SOLIDAIRE

Agenda-solidaire.be est un projet d'information dont l'objectif est de rassembler en un seul espace les annonces des nombreux événements s'inscrivant dans la cadre de la **solidarité internationale et de la coopération au développement** qui sont organisés chaque jour de l'année et un peu partout en Belgique francophone. C' est un espace pluraliste d'information qui diffuse tant les activités organisées par le secteur des ONG que celles des multiples associations de fait et institutions travaillant dans ce domaine.

C'est une initiative du CNCD-11.11.11 et d'ACODEV, son homologue flamand, qui ont décidé de joindre leurs forces pour offrir cet espace.

MONDIALISER LE TRAVAIL DÉCENT

Les grandes mutations de l'économie mondiale ont entraîné une profonde transformation de la gestion des entreprises transnationales, des politiques économiques des Etats et des conditions de travail et d'évolution des revenus dans le monde. Au Nord comme au Sud, elles ont provoqué une mise en concurrence des travailleurs ; cette concurrence est provoquée par la course à la compétitivité à laquelle se livrent les Etats du monde entier pour attirer les firmes en quête de rentabilité maximale.

Un livre " Mondialiser le travail décent ", explique bien ces grandes mutations et leur impact. Il prône la mondialisation du travail décent comme alternative aux défis de l'emploi ou du développement dans le monde. Résultat d'un travail collectif, d'auteurs provenant tant du monde de l'enseignement universitaire, que du monde syndical et des ONG, le livre a été coordonné par le secrétaire général du CNCD, Arnaud Zacharie et par le coordinateur de la Coalition pour un travail décent, Alexandre Seron.

Coédition Luc Pire et CNCD 11.11.11., en vente dans les librairies au prix de 15 euros.

DÉFORESTATIONS : CAUSES, ACTEURS ET ENJEUX

Problématique complexe, aux causes et aux effets multiples, la déforestation est d'abord une tendance mondiale alarmante. Environ 130 000 km² sont déboisés chaque année, plus de quatre fois la superficie de la Belgique. Perte nette annuelle, après régénération et nouvelles plantations : 80 000 km². Particulièrement concernés, les trois principaux bassins forestiers du Sud : l'Amazonie, l'Afrique centrale et la zone Malaisie/Indonésie.

La plupart des Etats dispose aujourd'hui de plans d'affectation des sols qui devraient limiter la tendance, mais la volonté ou les moyens de les appliquer manquent. Les compensations financières pour " déforestation évitée " prévues dans la future politique climatique mondiale y changeront-elles quelque chose ? Ou les solutions passent-elles nécessairement par une mise en cause profonde des logiques productivistes ?

*Points de vue du Sud, Editions Syllepse
- Centre Tricontinental, Volume XV (2008), n°3
Commandes :
vente-abonnement@cetri.be ;
site : www.cetri.be*

APPEL À PROJETS : POUR UN FUTUR PLUS SOURiant

La Fondation pour les générations futures a lancé son appel à projets " Future Smile ". Il s'adresse aux groupes de jeunes de 16 à 25 ans qui veulent réaliser des projets qui font du bien aux gens et, en même temps, à l'environnement.

Trente-cinq projets seront sélectionnés. Les groupes dont le projet aura été retenu bénéficieront d'un week-end de formation gratuit, d'un accompagnement qui les aidera à réaliser le projet et d'un coup de pouce financier pouvant atteindre jusqu'à 1000 euros.

*Infos et inscriptions via info@futuresmile.be
et www.futuresmile.be
Date limite pour introduire les dossiers :
le 15 décembre 2008*

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

● CJEF : la réforme est votée	15
<i>Un renversement s'est opéré</i>	16
<i>AG du CJEF : le point sur la réforme</i>	16
<i>Projets en vue des élections de juin 2009</i>	17
<i>elections au Bureau</i>	17
● La Commission Consultative des Organisations de Jeunesse : réforme encore	17
<i>Echos des réunions depuis le mois d'août</i>	17
<i>Négociations du décret OJ : transformer l'essai</i>	19
● FESQJ- CESSOC : nouvelles AG pour la FESQJ	21
<i>Décret Emploi : malheureuses avancées</i>	21
<i>Conventions collectives de travail en vue</i>	21
● Fonds de formation du secteur socioculturel	22
● Conseil supérieur des Volontaires	22
● CCAJ : c'est reparti pour une année bien remplie	24
● No mosquito : affaire à suivre !	25
● Revue de presse	26
<i>Un nouveau Conseil de la Jeunesse approuvé en Commission du parlement</i>	26
<i>Les bénévoles... ne sont pas payés</i>	27
<i>En danger plutôt que délinquants</i>	28
<i>Fiche d'actualité : la justice des jeunes</i>	29
<i>Modification radicale du financement des 5500 emplois du socioculturel</i>	30
<i>Réforme du décret Centres de vacances</i>	34

CJEF : LA RÉFORME EST VOTÉE

Régulièrement, nous avons fait état dans cette publication de l'avancée de la réforme du CJEF. Les lecteurs assidus se souviendront que la colère animait les derniers articles. Colère dont notre Ministre faisait l'objet. En effet, sa gestion du dossier était marquée par une logique de " passage en force " qui nous mécontentait fortement.

Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française a pour mission de promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent. Conseil consultatif en matière de politique de jeunesse, il donne, soit d'initiative, soit à la demande d'un ou de plusieurs ministres, des avis sur tous les problèmes concernant la jeunesse.

Le CJEF assure également le lien entre les organisations de jeunesse reconnues en Communauté française (80 OJ).

Le secteur des OJ est celui des Organisations de Jeunesse. Le secteur des CJ est celui des centres de jeunes. Le Ministre voulait que ce soient les organes consultatifs de ces secteurs, soit la CCOJ et la CCMCJ qui désignent leurs représentants. Cela aurait paralysé le CJEF par une reconduction de jeux de pouvoir défavorables à son fonctionnement.

Plus exactement, le Bureau du CJEF a pris l'initiative de rencontrer les différents groupes parlementaires et s'est rendu compte que la veille des débats, tous les députés ne disposaient pas encore des amendements que le Ministre voulait déposer. Le texte changeait radicalement mais les députés n'en avaient pas tous été avertis.

UN RENVERSEMENT S'EST OPÉRÉ

Le Bureau du CJEF a constaté début septembre qu'il devait revoir sa stratégie. Nous avons décidé de proposer des corrections sérieuses au projet de réforme du Ministre. Ces corrections portent :

- sur le **nombre de membres** du nouveau CJEF : celui sera souple, entre 30 et 50. Cette souplesse est rendue encore plus importante en permettant que des membres adhérents s'ajoutent au 50 membres. Ceci doit lever un frein à l'engagement et permettre à tout qui veut s'engager de trouver une place au sein du Conseil ;
- sur le **lien avec les secteurs des OJ ou des CJ** : Ce lien sera traduit par le parcours des jeunes qui s'engageront dans le Conseil de la Jeunesse réformé. **Ceux qui ont été ou sont investis et engagés en OJ ou en CJ siégeront à titre personnel. Cet engagement est valorisé par la mesure suivante : 60 % des jeunes qui composent le Conseil doivent s'être engagé en OJ ou en CJ.**
- sur le **nombre d'événements à organiser** : La troisième modification importante est la diminution du nombre d'actions décentralisées que doit organiser le Conseil. Le nombre fixé est plus réaliste. Le Conseil devra se doter d'un plan d'action sur 5 ans. La durée de mandat de ses membres est de deux ans. Cette différence entre le temps du Conseil et le temps de l'engagement de ses membres doit apporter de la pérennité.

Ces modifications ont été négociées avec le Ministre de la Jeunesse. Le Bureau du CJEF, qui était unanime sur ses contre-propositions a rencontré le Ministre deux fois pour aboutir à ce texte.

Depuis, le projet de décret a été soumis aux débats et aux votes de la Commission Culture du Parlement de la Communauté Française. Les débats ont été un peu houleux. C'est certainement la conséquence de la gestion du dossier qui a été chaotique. Le projet, radicalement modifié, a été pour ainsi dire présenté aux députés en séance.

Finalement, le projet de décret a été adopté à l'unanimité. Il doit encore être voté en séance plénière du Parlement. Après cela, une phase transitoire, au cours de laquelle l'actuel Bureau assumera la responsabilité de la structure, va débiter. Le Bureau devra, entre autres, rédiger les statuts du Conseil qui devient une asbl. Vaste travail.

Le CJEF a vécu. Place désormais au **CJCF** : le Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française.

A.G. DU CJEF : LE POINT SUR LA RÉFORME

La dernière AG du CJEF a permis de présenter le projet de réforme et d'entendre les points d'attention des membres de l'AG. La principale surprise tient au fait

que les membres du futur CJCF seront présents à titre personnel et non comme représentant de leur OJ. Les questions de décentralisation ont également suscité des interrogations et des points d'attention. Dans l'ensemble, les membres de l'AG se rendaient compte que la réforme changeaient les choses en profondeur et que le fonctionnement du CJCF serait un défi à relever pour ses futurs membres. La phase transitoire n'en a que plus d'importance et le Bureau du CJEF a été confirmé dans son rôle de pilotage, notamment pour la rédaction des statuts.

PROJETS EN VUE DES ÉLECTIONS

Les élections se profilent. Le CJEF prépare son mémorandum pour lequel ses différentes commissions sont mises à contribution. De plus, le CJEF organise en partenariat avec le BIJ une action de 4 jours à Louvain-La-Neuve pour laquelle une cinquantaine de jeunes devraient être réunis. Cette action se terminera le 2 novembre par un débat entre les jeunes et des représentants des partis francophones démocratiques.

ELECTIONS AU BUREAU

Trois personnes ont été élues comme membres du Bureau du CJEF. Le Bureau salue donc l'arrivée de forces vives qui auront entre autre à s'atteler sur les chantiers présentés ci-dessus.

B.M.

COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE : RÉFORME ENCORE

ECHO DES RÉUNIONS DEPUIS LE MOIS D'AOÛT

27/08/08 : une réunion sur les dossiers de reconnaissance

Cette réunion portait essentiellement sur des reconnaissances comme organisation ou groupement de jeunesse.

Ainsi, deux associations ont fait l'objet d'un avis favorable pour une reconnaissance comme OJ dans la catégorie service. Il s'agit de Solidarité et de Jeunes et Nature. Après des débats qui n'ont pas toujours été unanimes, les avis ont été pris et seront transmis au Ministre de la Jeunesse qui devra prendre sa décision.

La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

La catégorie "groupement de jeunesse" est une catégorie à part. Elle permet à des associations qui ne remplissent pas l'ensemble des critères d'obtenir une reconnaissance particulière. Cette reconnaissance ne permet pas d'obtenir de subventions de manière directe mais elle marque que ces associations ont une action qui peut être reconnue. Ont ainsi fait l'objet d'un avis favorable : les Compagnons Dépanneurs, le Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse et le Comité pour les Relations Internationales de Jeunesse.

Des circulaires sont des traductions juridiques de dispositions prises par le Ministre. Dans ce cas, le Ministre veut soutenir les travaux d'infrastructure et a obtenu un budget. La circulaire permet d'organiser l'action politique d'attribution de moyens.

Incohérence maximale sur ce dossier : le Ministre n'a par ailleurs pas adopté la même démarche avec les fédérations de centres de jeunes. Celles-ci bénéficient de la circulaire pour leur siège central. Les locaux de centres de jeunes bénéficient par ailleurs d'une circulaire particulière à l'instar des locaux de mouvements de jeunesse.

Trois associations ont fait l'objet d'un avis favorable pour une reconnaissance comme groupement.

16/09/08 : GROS DÉBAT SUR LES INFRASTRUCTURES

La CCOJ avait demandé au Ministre de la Jeunesse de répondre à une série de questions relatives aux circulaires sur le soutien aux infrastructures que nous avons reçues dans nos boîtes mail.

Pour répondre aux questions de la CCOJ, le Ministre a envoyé un membre du personnel de l'administration. Celui-ci nous a lu les réponses à nos questions. Principalement, nous avons appris que les projets soutenus en priorité seraient ceux qui s'inscrivaient dans la priorité sur la sécurisation en matière d'incendie. De plus, le Ministre a confirmé que la CCOJ serait tenue informée des décisions d'octroi des bourses et du suivi budgétaire qui en résulterait.

Le point le plus polémique a porté sur la décision du Ministre de ne pas adresser la circulaire aux fédérations de mouvements de jeunesse. Celles-ci n'ont donc pas l'opportunité de faire des travaux dans les locaux de leur siège central. Cette décision a été motivée par le fait que les groupes locaux bénéficient d'une autre circulaire. Cette réponse est assez difficile à comprendre et ne résout pas le problème que les sièges centraux des fédérations de mouvements de jeunesse sont les seuls à ne pas bénéficier de cette circulaire.

Les débats ont été quelque peu chahuté sur la question. Finalement, la CCOJ a décidé d'interpeller le Ministre par courrier pour lui faire savoir que nous estimions collectivement que l'enjeu des infrastructures méritait un meilleur traitement et qu'il fallait concevoir des réponses à plus long terme. Nous espérons que les réponses futures prendront en compte toutes les réalités des OJ.

UNE RÉUNION AVEC TOUTES LES OJ

La CCOJ a également décidé d'organiser le **26 novembre 2008** une réunion à l'attention de l'ensemble des Organisations de Jeunesse qui composent le secteur. Il s'agit d'une obligation décrétable qui n'a pas été remplie en 2007. Ce sera donc une grande première. Le programme est orienté vers le futur du secteur. Nous inviterons l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse à présenter une perspective historique du développement du secteur. Ensuite, des ateliers permettant la rencontre entre OJ seront organisés sur la même thématique. D'ores et déjà, chaque organisation est invitée à bloquer la date dans son agenda pour participer activement de la construction du secteur de demain.

22/10/08 : TROIS AVIS, TROIS QUESTIONS POLITIQUES

L'arrêté du décret cadastre

Derrière ce nom un peu barbare, se cache un enjeu important en terme de gouvernance des politiques de l'emploi dans les OJ. **Le décret cadastre doit organiser la récolte des données sur l'emploi dans les secteurs socio-**

culturels, dont les OJ. Grâce aux informations recueillies, la Communauté Française doit disposer d'un outil sûr et fiable permettant de mettre en œuvre une politique du financement de l'emploi plus adéquate. La CCOJ a décidé de remettre un avis positif sur cet arrêté. Elle a indiqué dans cet avis ce que sont ses points d'attention à savoir : un allègement des charges administratives sur les associations, une possibilité de vérifier les données qui seront contenues dans le cadastre et une demande de bénéficier également des informations qui en seront extraites pour donner des avis pertinents sur les politiques d'emploi.

La charte associative

Ce projet dont nous vous avons déjà beaucoup parlé était évoqué également en CCOJ.

La CCOJ a décidé de s'emparer de ce projet commun aux gouvernements de la Région Wallonne, de la Communauté Française et de la Commission Communautaire Française (CoCof, à Bruxelles). Cette charte fait également l'objet d'un avis favorable. La CCOJ s'est principalement arrêtée sur le principe de complémentarité entre l'action associative et l'action des pouvoirs publics. De nombreux exemples ont été cités pour montrer que l'application de ce principe n'allait pas de soi. Souvent, les pouvoirs publics ont tendance à concurrencer ou instrumentaliser l'associatif jeune et OJ plutôt que de construire les choses en complémentarité. Des progrès sont à faire. Espérons que la charte associative y contribuera. La CCOJ a également insisté sur l'importance d'une déclinaison des principes de la charte associative sur le plan local. Le niveau communal est un niveau important de la vie associative, y compris de la vie associative jeune. L'application des principes de la charte par les communes ne va pas de soi.

Le décret sur les centres de vacances

A l'initiative de sa sous-commission formation, la CCOJ a remis également un avis sur le décret sur les centres de vacances. Ce décret a été fameusement retravaillé dans le cadre de réunions de concertation avec les OJ. Une énergie importante a été dépensée et de nombreux compromis ont été faits par l'ensemble du secteur. Subitement, cet été, les négociations se sont interrompues pour des raisons qui concernent les partis au Gouvernement. La CCOJ a souhaité réagir et demande que les travaux reprennent pour apporter les réponses que doit apporter la réforme du décret aux problèmes qui se posent actuellement. La CCOJ sera-t-elle entendue ? C'est en tout cas au gouvernement de réagir et à son Ministre Président d'utiliser son pouvoir de conciliation.

NÉGOCIATION DU DÉCRET OJ : TRANSFORMER L'ESSAI

Mi-juillet, les Organisations de Jeunesse s'engageaient à tout mettre en œuvre pour aboutir à une réforme du décret sur les Organisations de Jeunesse. Les principes du Ministre étaient les suivants :

- le secteur des OJ devait marquer un accord unanime sur le futur décret ;
- toutes les OJ seraient refinancées.

La CCOJ peut remettre des avis sur demande du Ministre ou de sa propre initiative. Dans ce cas, la CCOJ a donc agi d'initiative.

*Les CRACS, ce sont les Citoyens
Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.
Faire des jeunes des CRACS est le projet
commun de toutes les OJ.*

Aujourd'hui, nous devons constater deux choses. Premièrement, le calendrier n'a pas été respecté. Les délais ont été dépassés puisque le texte n'est pas prêt alors qu'il aurait dû l'être pour la mi-octobre. Deuxièmement, les OJ n'ont jamais été aussi proches d'un accord et les travaux continuent.

Tentons un retour sur ces deux mois de travaux intenses au cours desquels nous avons participé à plus de 30 réunions.

Des définitions

Les OJ ont présenté un texte de décret dans lequel les missions, finalités, objectifs des OJ ont été redéfinies. Au cœur de celles-ci, la formation des CRACS est réaffirmée avec force. Les OJ participent à la construction de la démocratie et veulent être reconnues pour cela. Les définitions des différentes catégories d'OJ, la façon dont elles rendent compte de leurs missions et de leurs actions ainsi que les modalités de subvention ont été rédigées.

Un projet de système de financement

Le système de financement des OJ est en passe d'être finalisé aujourd'hui. Ce système sera commun à tous. Réussir cela n'a pas été simple car les réalités des OJ sont bien différentes malgré leur mission commune.

Une meilleure prise en compte des réalités d'emploi

Nos OJ mènent leur mission grâce à des jeunes volontaires mais aussi grâce à des permanents. La manière dont ces emplois ont été octroyés aux OJ par la Communauté Française a créé des disparités importantes entre OJ. Le projet de décret vise à apporter un peu plus d'harmonisation entre les OJ. Il vise aussi à reconnaître davantage les OJ qui disposent d'un nombre important de permanents.

Reste le nerf de la guerre

Impossible de prédire si le décret sera réformé prochainement. Il est clair que la balle sera bientôt dans le camp du Ministre de la Jeunesse et plus largement du Gouvernement. Des moyens sont nécessaires pour réformer le secteur des OJ et permettre son redéploiement. Pour cela, la volonté politique doit être au rendez-vous. Le Gouvernement devra montrer qu'il croit dans la valeur sociale des OJ, qu'il croit à l'apport positif des jeunes dans la société à travers leur engagement en OJ

B.M.

FESJOJ-CESSOC : NOUVELLE AG POUR LA FESJOJ

Début septembre, la FESJOJ se remettait en ordre de marche sur le plan comptable. Une AG approuvait les comptes retravaillés depuis le mois de juin. L'AG décidait aussi de confier au Conseil d'administration le suivi des points de recommandation des vérificateurs aux comptes. A cette occasion, un administrateur démissionnaire a été remplacé par un nouvel administrateur élu à l'unanimité. Claude-Etienne Scoriels de Nature et Loisirs remplace Semra Umay du C-PAJE. Ces deux OJ sont membres de la COJ. Le rapport d'activités et le programme d'activités ont également été approuvés.

DÉCRET EMPLOI : MALHEUREUSES AVANCÉES

Malgré les actions du CJC et de nombreuses OJ membres qui avaient écrit à tous les députés, le décret Emploi est à présent voté. En conséquence, le financement de l'emploi s'opérera en 2008 et 2009 selon les modalités prévues qui nous sont défavorables. Bien sûr, nous devons payer les barèmes salariaux mais cela se fera en ponctionnant les subsides octroyés pour le fonctionnement et donc, au détriment de nos missions.

Concomitamment, les structures représentatives des employeurs sollicitent les Ministres pour que les subventions soient au maximum liquidées avant la fin de l'année. Ceci doit permettre d'opérer les régularisations au cours de l'année 2008. A l'heure qu'il est, il est impossible d'affirmer que ce sera le cas.

CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL EN VUE

A en juger par le nombre de mois au cours desquels ces différentes conventions sont travaillées en commission paritaire, nous pouvons espérer qu'elles déboucheront sur quelque chose d'intéressant. A ce jour, nous nous limiterons à rappeler que les négociations sur les questions de fin de carrière, de flexibilité du temps de travail, de prépension, de plan tandem, d'outplacement, de frais de déplacement ou de frais de missions sont toujours en cours et qu'il est difficile d'annoncer un atterrissage sur l'une ou l'autre tant les partenaires ont l'air de lier les dossiers.

B.M.

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESJOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Chaque année ce fonds permet de subventionner des actions de formation déterminées sur base d'appels à projets. Les OJ peuvent donc profiter pleinement de ces moyens financiers pour développer la formation de leurs travailleurs et en particulier les travailleurs faisant partie de groupes dits "à risque" tels que les travailleurs plus âgés ou moins qualifiés.

Créé en 2002, le Conseil supérieur des Volontaires est un organe de concertation et de consultation permanent où les volontaires et les autorités entrent en contact afin de garantir une attention permanente aux problèmes spécifiques des volontaires, et ce, dans de nombreux domaines : le droit de la responsabilité, la sécurité sociale, la fiscalité, le droit du travail...

FONDS DE FORMATION DU SECTEUR SOCIOCULTUREL

UN PLAN D'ACTION 2008-2009

Le fonds de formation réfléchit actuellement aux actions à entreprendre pour développer la formation dans le secteur. Il paraît acquis que les actions des années 2006-2007 seront reconduites : accompagnement d'équipes, formations courtes sur des formules simples ou plus spécifiques ainsi que le catalogue des formations. Pour faciliter les choses, un système de bourses est à envisager. Nous verrons si les employeurs et les syndicats s'entendent sur cette question.

SÉLECTION DE 80 PROJETS

Le 30 septembre dernier, le comité a sélectionné un peu plus de 80 projets de formation et grâce à cela contribué à soutenir la formation et le développement des compétences dans les secteurs socioculturels.

B.M.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES

Le CSV a pour tâches :

- de collecter, systématiser et analyser les informations relatives aux volontaires et au volontariat
- d'examiner les problèmes spécifiques auxquels peuvent être confrontés les volontaires et le volontariat
- de sa propre initiative ou à la demande des Ministres compétents, de donner des avis ou de faire des propositions concernant les volontaires et le volontariat.

Le 9 octobre, le Conseil a reçu Markus Held, directeur du Centre Européen du Volontariat (CEV). Celui-ci a plaidé en faveur du projet de faire de 2011 l'année européenne du volontariat. Ce projet est partagé par de nombreux pays européens qui ont interpellé les instances de l'Union à ce sujet. Le Parlement européen a déjà accueilli favorablement ce projet.

Convaincu par l'importance de cet enjeu, le Conseil Supérieur des Volontaires interpellera prochainement les responsables politiques belges actifs au niveau européens pour que ce projet soit validé par la Commission européenne. A la fin de cette année 2008, Marc Tarabella, Ministre de la Jeunesse de la Communauté française, représentera la Belgique au Conseil qui réunira tous les représentants européens pour la culture, la jeunesse et l'éducation. Le CSV a demandé à Monsieur Tarabella et à tous ses collègues du Nord et du Sud du pays de plaider en faveur de ce projet.

Le Conseil a ensuite pris connaissance des résultats de ses groupes de travail " assurances " et " indemnités " qui, comme leur nom l'indique, se penchent sur l'évaluation des articles de la Loi sur le volontariat et qui se rapportent plus particulièrement à ces sujets d'assurance et d'indemnisation des frais liés à l'activité des bénévoles. Pour rappel, la Loi relative aux droits des volontaires a été adoptée en 2005. Il était prévu de réaliser une évaluation dans les deux ou trois ans qui suivaient sa mise en application. Le Conseil travaille donc à ce niveau pour voir ce qu'il y aurait lieu d'améliorer éventuellement.

Le Conseil Supérieur des Volontaires a également prévu d'organiser une vaste enquête sur les pratiques des volontaires en Belgique. Il sollicitera le Service Public Fédéral duquel il dépend pour débloquer des fonds et permettre à deux institutions de mener cette étude dans les trois langues nationales. Un cahier des charges plus détaillé sur la nature des données à récolter devra être construit par le Conseil ultérieurement.

M.B.

c.à.d. entre le personnel de justice qui a pour tâche de régler les situations des jeunes et les services qui travaillent avec les jeunes et leur apportent l'aide requise sous le mandat des autorités judiciaires.

CCAJ : C'EST REPARTI POUR UNE ANNÉE BIEN REMPLIE

Le Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse a repris ses travaux de manière intensive, après la trêve estivale. En un peu plus d'un mois, trois réunions se sont succédées avec à la clé : des avis rendus, d'autres en préparation et l'évaluation de la première année de fonctionnement du Conseil.

Le 8/09/2008, le CCAJ a ouvert sa nouvelle session avec un débat sur la mise en place d'un outil informatique destiné à faciliter la mise en rapport des autorités mandantes et les services agréés.

Il s'agit surtout de savoir où il y a des places disponibles pour accueillir les jeunes en fonction de leurs besoins (suivi en famille, placement d'urgence ou à long terme,...). Un avis a ensuite été voté à ce sujet en séance.

Le CCAJ a ensuite reçu le représentant de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Frédéric Possemiers, afin qu'il présente le projet de Charte associative porté en commun par les 3 Gouvernements francophones. S'en est suivi un échange de clarification et un début de débat sur le sujet.

Ce thème fut à nouveau débattu le 8/10/2008 et le CCAJ a décidé de rédiger un avis. Celui-ci reprend l'enthousiasme, les craintes et les interrogations des membres du Conseil et encourage les pouvoirs publics dans leur préoccupation de faire atterrir ce texte sur des mesures concrètes qui bénéficieront au monde associatif.

Après quasiment un an de fonctionnement, le CCAJ désirait faire un bilan de son action et une évaluation de son fonctionnement. Ce point fut donc mis à l'ordre du jour de la réunion du 23/09/2008. Après le rappel des missions attribuées au Conseil, celui-ci a fait un état des lieux des avis rendus, en cours et en attente ainsi que du fonctionnement des réunions en plénière et en groupes de travail et commissions. Les membres du Conseil ont proposé quelques modifications et points d'attention mais étaient globalement satisfaits des actions menées par cette instance.

La réunion s'est poursuivie par l'approbation d'un avis concernant un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française sur la composition et le fonctionnement des comités d'accompagnement pédagogique au sein des IPPJ et surtout concernant le recueil de la parole des jeunes à destination de ces comités.

La réunion du 13/10/2008 a été assez inefficace, certains points ne pouvant être présentés par les représentants de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse, d'autres ne pouvant déboucher sur un consensus au sein du CCAJ. Néanmoins le Conseil a pu faire face dignement à ces contretemps reportant certaines discussions, planifiant certaines prises d'information et avançant dans les débats lorsque c'était possible. Espérons que ce travail portera ses fruits à long terme.

D.V.

NO MOSQUITO : AFFAIRE À SUIVRE !

Pour rappel, le 26 juin dernier, La Chambre des représentants belge a adopté à l'unanimité (hormis l'extrême droite flamande...) une proposition de résolution demandant au gouvernement qu'il prenne toutes les mesures nécessaires afin d'interdire la commercialisation et l'utilisation, sur le territoire belge, de dispositifs du type "mosquito".

Au niveau **local**, la mobilisation continue : le conseil communal de la Ville de Bruxelles, en sa séance du lundi 8 septembre, a adopté à l'unanimité des formations démocratiques un règlement visant à interdire l'utilisation du "mosquito" sur le territoire de cette commune qui occupe un cinquième de celui de la région capitale.

Des dizaines d'autres villes wallonnes ont fait de même depuis quelques semaines. Dans le désordre et de manière non-exhaustive: Pont-à-Celles, Farciennes, Anthisnes, Fléron, Esneux, Berchem-St-Agathe, Mons, Péruwelz, La Louvière, Tournai, Namur, Saint-Gilles, Ixelles, Rixensart, Nivelles, Quaregnon, Huy, Waremme, etc. Certaines étudient la modification de leur règlement de police afin de prévoir des sanctions dans le cas d'infraction.

Nous attendons toujours une décision concrète du gouvernement fédéral pour que la Belgique devienne le premier pays européen à interdire le répulsif anti-jeunes.

La vigilance reste de mise à tous les échelons !

Mosquito est le nom donné à un appareil qui émet des sons très aigus (et très désagréables) perceptibles par les seules oreilles des moins de 25 ans. Objectif ? Bouter les jeunes hors de l'espace public. Conçu et utilisé dans les pays anglo saxons, son arrivée en Belgique a provoqué un certain émoi. Voir Correspondance 107 page 16, la carte blanche de Brice Many.

La Commission de la Jeunesse du parlement de la Communauté française a adopté jeudi à l'unanimité le projet de décret du ministre Marc Tarabella instaurant le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française. Ce Conseil de la Jeunesse succède au Conseil de la Jeunesse d'Expression Française (CJEF) et devient un organe de participation et d'avis véritablement représentatif de tous les jeunes. Il entend renforcer l'objectif de consultation et de participation des jeunes au sein du Conseil de la Jeunesse, a indiqué le ministre de la Jeunesse en Commission. Le décret prévoit que le Conseil de la Jeunesse ne sera plus limité aux seules Organisations de jeunesse mais ouvert aux représentants des Centres de Jeunes, des Fédérations et Conseils des Etudiants, des structures de l'Aide à la jeunesse, ainsi qu'à des jeunes porteurs d'initiatives nouvelles. Pour mieux correspondre aux publics visés, la limite d'âge de ses membres est ramenée à 30 ans au lieu de 35 ans actuellement.

Par ailleurs, le Conseil de la Jeunesse devient une ASBL. Cela lui permettra d'être directement représenté au Youth Forum (Organe de représentation des jeunes au niveau européen) et de solliciter de manière indépendante toutes les aides régionales, fédérales ou européennes utiles à ses projets, a encore souligné Marc Tarabella.

Le Conseil mettra en place de nouvelles structures participatives ouvertes à tous: les Agoras (groupes d'échanges et de réflexions communautaires) et les Forums (groupes de réflexion au niveau local). Elles auront pour objectif de recueillir la parole des jeunes de la Communauté française et de mieux la faire entendre.

Cette évolution institutionnelle a été menée de manière concertée avec les membres de l'actuel CJEF et entend encourager la mobilisation des jeunes en Wallonie et à Bruxelles, a souligné le ministre, ajoutant que le décret répond à l'une des priorités du gouvernement, reprise dans l'accord de gouvernement. Il s'agissait d'ouvrir davantage et rajeunir la structure, garantir une plus grande opérationnalité du Conseil via une réduction de ses effectifs et un accroissement de la décentralisation de ses actions. Pendant les débats, l'opposition MR et Ecolo n'a pas refusé son soutien au texte. Mais Jean-Paul Wahl (MR) et Yves Reinkin (Ecolo) ont fait remarquer qu'une série impressionnante d'amendements avaient été déposés deux jours auparavant et que cela méritait de les faire examiner par le Conseil d'Etat. « On veut bien les cosigner mais alors, on aura un tout autre décret que celui qui a été soumis dans un premier temps au Conseil d'Etat », a ainsi remarqué M. Wahl, ajoutant ironiquement que « on aurait pu demander au CJEF d'écrire lui-même le décret ». « Heureusement qu'il y a eu ces amendements du CJEF, qui ont amélioré le texte », a surenchéri M. Reinkin, se demandant à quoi ont finalement servi les concertations préalables. Malgré ces objections de forme, les deux partis de l'opposition ont soutenu le texte de M. Tarabella.

.JLS/SLE

EN DESSOUS d'un certain montant, les indemnités pour bénévolat sont exonérées d'impôt.

Plus d'un million et demi de Belges sont actifs dans le cadre d'activités bénévoles. C'est dire l'importance sociale et économique du volontariat.

Mais le fisc est méfiant. Il suspecte que, dans certains cas, le paiement d'indemnités de bénévolat constitue en fait une rémunération déguisée. C'est pourquoi le bénévolat est réglementé en matière fiscale. Une récente circulaire (15 juillet 2008) vient d'élucider les montants des indemnités attribuées aux bénévoles qui sont exonérées à l'impôt sur les revenus.

Le fisc considère comme bénévole, toute personne physique qui exerce, sans aucune rémunération, des activités de manière désintéressée, dans le cadre d'une structure organisée sans but lucratif, sans que le bénéficiaire ait une quelconque relation professionnelle avec celle-ci.

Les activités occasionnelles doivent être exercées dans le cadre d'activités sociales, culturelles ou sportives d'un club, d'une fédération, d'une association, d'une institution ou d'une autorité publique.

Sont notamment visés l'accueil ou l'accompagnement de malades, de personnes âgées, d'enfants, de jeunes et de personnes socialement défavorisées, la promotion de l'environnement, l'organisation de compétitions sportives et d'événements sociaux et culturels, ainsi que la propre participation à ces compétitions et événements. Le caractère non rémunéré du volontariat n'empêche pas que le volontaire puisse être indemnisé par l'association, notamment pour les frais qu'il a supportés pour celle-ci.

Si, en tant que volontaire, vous percevez des indemnités, deux systèmes de remboursement



LES ACTIVITÉS occasionnelles doivent être exercées dans le cadre d'activités sociales, culturelles ou sportives. O.M.C

sont possibles. Soit vous vous faites rembourser par votre association sur la base des frais réels. Vous apportez la preuve et la réalité du montant de ces frais contre la remise des pièces justificatives (factures, tickets de caisse, etc.), dans ce cas les frais réellement exposés sont remboursés dans leur intégralité sans être im-

possibles. Mais beaucoup d'organismes remboursent les frais de manière forfaitaire. Certaines indemnités ne donnent lieu à aucune imposition sur la base des frais réels. Vous apportez la preuve et la réalité du montant de ces frais contre la remise des pièces justificatives (factures, tickets de caisse, etc.), dans ce cas les frais réellement exposés sont remboursés dans leur intégralité sans être im-

possibles.

Ces indemnités peuvent être considérées comme non imposables, pour autant qu'elles représentent le remboursement forfaitaire :

- des frais pour les déplacements que les bénévoles effectuent avec leur propre moyen de transport ou au moyen d'un transport en commun entre leur domicile et le siège du club, de la

Le caractère non rémunéré du volontariat n'empêche pas que le volontaire puisse être indemnisé par l'association

fédération, de l'association, de l'institution ou le lieu d'où les activités sont organisées, dirigées ou administrées (par exemple le local du club, le terrain de sport, le centre culturel, la salle de réunion, etc.) ou les endroits en rapport avec les activités de l'association mais qui ne sont pas un lieu fixe d'activité (trajets pour des compétitions en déplacement, manifestations, conférences, journées de formation, etc.) ;

- les frais de séjour (notamment les rafraîchissements et les repas) ;

- tous les autres frais pour lesquels, du fait de la nature et du montant minimum, il n'est pas d'usage de produire des pièces justificatives (frais qui se rapportent à l'équipement sportif, téléphone, fax, utilisation de PC, internet, correspondance, documentation, petit matériel, etc.).

Dans ce contexte, l'administration admet que les indemnités attribuées aux bénévoles, à titre de remboursement forfaitaire de frais, ne sont pas imposables, lorsque pour l'exercice d'imposition 2009 (indemnités payées à partir du 1^{er} janvier 2008), elles n'excèdent pas, par bénéficiaire, 29,05 euros par jour et 1.161,82 euros par an.

Attention ! Lorsqu'un des montants forfaitaires est dépassé au cours de l'année civile, tous les revenus qui proviennent de l'activité bénévole, pendant la même période impossible, sont intégralement considérés comme des revenus imposables.

A moins que l'association démontre formellement que l'indemnité est destinée à couvrir des frais qui lui sont propres et que cette indemnité a été effectivement consacrée à de tels frais. ■

ALEXANDRE LAOURA

► Les jeunes en difficulté sont huit fois plus nombreux que ceux qui ont commis un délit.

► En 2006, 17 677 francophones de 0 à 18 ans ont reçu une aide.

Le rôle de l'aide à la jeunesse? Aider et soutenir les enfants et les jeunes en difficulté ou en danger et exercer une prise en charge éducative des mineurs qui ont commis un délit.

Trop souvent pourtant, on réduit le travail du secteur aux situations d'extrême délinquance ou de grave maltraitance. Ce n'est, hélas, pas l'actualité récente qui le démentira... Conséquence: les organismes et intervenants sociaux qui travaillent dans ce secteur ont le sentiment que leur travail reste largement méconnu.

Au-delà des prénoms qui font la une des médias (Mariusz, Adam...) plus souvent qu'à leur tour, se cache une réalité beaucoup plus diverse et complexe.

A la demande de la Direction générale de l'aide à la jeunesse, le secteur a été radiographié au

départ des nouvelles statistiques portant sur les années 2002-2006^(*). Ces chiffres ont été établis sur base des mesures de prise en charge (financées par la Communauté française) de jeunes âgés de 0 à 18 ans.

Qu'en ressort-il? Premier constat: en 2006, 17 677 jeunes francophones (18 sur 1 000) ont bénéficié d'une prise en charge de l'Aide à la jeunesse, soit une moyenne de... 48 par jour! Il y a plus de garçons (9 851, 56 pc) que de filles (7 826, 44 pc). Pour un quart d'entre eux, il s'agissait d'une première prise en charge.

Si cette proportion reste stable au fil des ans (25 pc de nouveaux entrants), on constate une augmentation annuelle de 3 pc du

nombre de prises en charge. Autrement dit: il y a moins de jeunes qui sortent du système que de mineurs qui y entrent.

Précision immédiate: 85 pc des enfants pris en charge en 2006 (soit 15 013) l'ont été parce qu'ils étaient en difficulté ou en danger, que ce soit pour décrochage scolaire, mauvais traitements physiques ou psychologiques, à cause de divorces qui se passent mal, de difficultés familiales, de défaillances parentales... Parallèlement, 13 pc (2 306) sont passés par l'Aide à la jeunesse après avoir commis un fait qualifié infraction (dont 14 pc de filles). Enfin, 2 pc (358) ont fait l'objet la même année des deux types d'intervention. Ces rapports restent

constants d'une année à l'autre malgré la progression du nombre de prises en charge.

Conclusion – trop souvent passée sous silence: il y a huit fois plus de jeunes qui reçoivent une aide parce qu'ils sont en danger que de mineurs qui ont commis un délit. *"Ces chiffres montrent clairement que la délinquance n'est pas le problème majeur des jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse en Communauté française"*, relèvent les auteurs de l'étude.

En moyenne, 10 120 enfants en danger et 1 070 mineurs délinquants sont pris en charge simultanément. Ces chiffres sont quelques fois directement liés aux capacités de prise en charge des organismes et des institutions. Ainsi, note encore l'étude, tordant le cou à un autre canard: *"L'augmentation du nombre de délinquants semble se stabiliser depuis 2004."*

Voilà qui vient corroborer les statistiques récentes de l'Institut national de criminologie et de criminalistique.

Annick Hovine

^(*) La revue trimestrielle "Faits et gestes" (été 2008) qui vient de paraître analyse finement ces statistiques.

► Web: www.faitsetgestes.cfwb.be

ÉPINGLÉ

Des faits qualifiés infractions

Sur les 2 306 jeunes qui ont commis un délit, un peu plus de la moitié (1 184) ont fait l'expérience d'un placement en Institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). D'après une étude (en cours) réalisée par la Direction générale de l'aide à la jeunesse et l'ULg, 72 pc des placements ont eu lieu en régime ouvert et 28 pc en régime fermé. Cette même étude permet de ventiler l'ensemble des faits repris dans l'ordonnance ou le jugement du tribunal de la jeunesse. Ainsi, plus de la moitié des faits qualifiés infractions (53 pc) concernent des atteintes aux biens, près d'un quart (24 pc) des atteintes aux personnes et 15 pc des faits liés aux stupéfiants. (An.H.)

Protection. La Justice des mineurs s'occupe très régulièrement de jeunes en danger. Leur fragilité sociale, le fait qu'ils sont en train de se construire une existence nécessitent qu'on les encadre, parfois, par rapport à des comportements inadéquats de parents, par exemple. Les dernières statistiques du parquet de la jeunesse datent de 2005. Sur les 80.000 affaires traitées, un peu moins de la moitié concernait des questions éducatives problématiques : absentéisme scolaire, fugue ou mineur en danger. Dans ces cas, la Justice tente d'aider le jeune en lui attribuant une personne de référence ou en lui apportant une assistance éducative.

Infraction. Un peu plus de la moitié des dossiers du parquet de la jeunesse concerne des infractions, généralement de faible gravité. Principalement des vols, mais aussi des atteintes aux personnes ou des infractions de roulage (voir graphique ci-contre). Dans ces cas, le tribunal de la jeunesse prend des mesures répressives ou contraignantes, tels la réprimande, la mise sous surveillance, avec suivi scolaire et éducatif, le placement dans une famille ou un établissement, ou le placement en institution publique, ouverte ou fermée.

Dessaisissement. Outre les mesures protectionnelles éducatives puis la palette de sanctions, les mineurs délinquants de plus de 16 ans peuvent aussi être déférés devant la justice des adultes : tribunal correctionnel

(pour les délits) et cour d'assises (les crimes). C'est ce que l'on appelle le dessaisissement. En matière de jeunesse, c'est le mineur qui est au centre de la réflexion de la Justice. Donc, pour un dossier où interviennent plusieurs jeunes, ce n'est pas (seulement) la gravité des faits qui fera que l'on renvoie le dossier aux assises, mais plutôt le profil de chaque intéressé. Avec parfois des décisions différentes pour des mineurs ayant participé aux mêmes faits.

6 Le nombre d'institutions publiques de protection de la jeunesse pour la Communauté française. Le débat fait rage sur la manière de sanctionner certains jeunes délinquants. Les parquets constatent en effet un durcissement de la violence et demandent de pouvoir disposer de plus de places en IPPJ. Mais la loi sur la protection de la jeunesse est avant tout éducative.

Vie privée. La loi prévoit aussi une série de mesures visant à protéger les jeunes, qu'ils soient délinquants ou en difficulté. S'ils sont victimes d'abus sexuels, par exemple, la presse ne peut révéler aucun élément qui pourrait permettre leur identification. D'une manière générale, l'identité du mineur n'est pas diffusée, pas plus que son image, sous quelque forme que ce soit : dessin, photo... Et quels que soient les faits commis.

Responsabilités. Les parents sont toujours responsables des agissements du mineur d'âge. A chaque étape de la procédure, ils sont avertis et convoqués avec leur enfant, en tant que civilement responsables, notamment. À ce titre, ils devront assumer le dédommagement des victimes. Les parents devront aussi se justifier sur l'encadrement adéquat apporté à leur enfant. Le juge pourra d'ailleurs sanctionner les parents qui n'auront pas rempli correctement les devoirs de surveillance de leurs enfants.

JEAN-PIERRE BORLOO

MARIUSZ

Mariusz était le complice d'Adam lors de l'agression mortelle contre Joe Van Holsbeeck, mais contrairement à son complice, il ne comparait pas devant la cour



d'assises. Mariusz a déjà été jugé... par le tribunal de la jeunesse. La juge - qui a qualifié les faits d'une exceptionnelle gravité - a décrété que Mariusz restera enfermé dans l'IPPJ (Institution publique de protection de la jeunesse) de Braine-le-Château jusqu'à ses 20 ans.

En complément

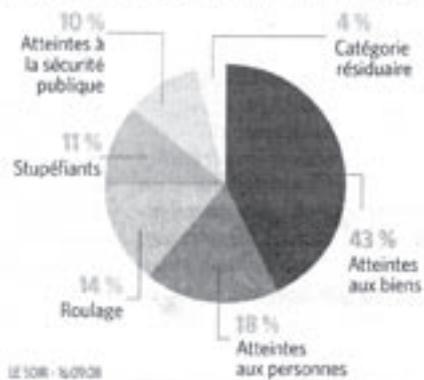
À CONSULTER :

- www.sdj.be (services Droit des jeunes)
- www.aidealajeunesse.cfwb.be (direction générale de l'aide à la jeunesse)

lesoir.be

Consultez gratuitement tous les articles du Soir parus depuis 1988. <http://archives.lesoir.be>

INFRACTIONS DES MINEURS EN 2005



LE SOIR - 16/09/08

La Communauté française va revoir le « décret emploi », l'outil de mise en œuvre des accords du non-marchand (ANM) dans le secteur socioculturel. Le nouveau texte va améliorer grandement les modalités de liquidation des subventions aux associations. Plus fondamentalement, il va surtout permettre à la Communauté de mieux financer les emplois dont elle maîtrise l'octroi, au détriment des autres. Au cabinet Laanan¹, on parle d'un « ré-équilibre »...

Depuis décembre 2003, le « décret emploi » régit le financement par la Communauté française des emplois au sein du secteur socioculturel. Ce texte met en œuvre les accords du non-marchand (ANM), signés dès 2000 entre la Communauté et les partenaires sociaux (syndicats et fédérations patronales). Pour rappel, ils visent à harmoniser les barèmes des secteurs socioculturel et socio-sanitaire et à les amener au niveau de ceux en vigueur dans le secteur non-marchand hospitalier, considérés comme des barèmes de référence. De 2000 à 2005, afin de financer la mise à l'exécution des premiers ANM, la Communauté a ainsi dégagé plus de 10 millions d'euros d'argent frais pour le socioculturel et plus de 20 millions pour le socio-sanitaire (sans compter des montants spécifiques supplémentaires en 2004 et 2005). De 2006 à 2009, dans le cadre des deuxièmes ANM, ce sont encore un total de 20 millions pour le socioculturel et 10 millions pour le socio-sanitaire qui sont mis sur la table par la Communauté; une proportion inversée entre les secteurs, justifiée à l'époque par le gouvernement par la plus grande faiblesse des salaires dans le socioculturel.

Ce « décret emploi » de 2003, qui ne concerne que le secteur socioculturel (voir encadré), a en fait bouleversé le mode de financement de l'emploi par la Communauté au sein de ce secteur. Il a non seulement permis la répartition et la liquidation des montants prévus par les ANM, mais il a aussi commencé à uniformiser quelque peu les niveaux de financement entre les sous-secteurs². Il a également enclenché un système de cofinancement des emplois régionaux

et autres, alors qu'auparavant la Communauté ne finançait ou ne cofinçait que les emplois dont elle maîtrisait directement l'attribution (ceux des « permanents » et des « FBIE », aujourd'hui « ex-FBIE »³). Autre nouveauté de 2003, le décret a conditionné le versement des subventions communautaires liées à l'emploi au respect par les opérateurs, pour l'ensemble des travailleurs, des prescriptions contenues dans les conventions collectives de travail (CCT) de la commission paritaire 329. C'est ainsi que, depuis les CCT signées fin 2003, les travailleurs du socioculturel ont tous été classés au sein d'une grille de fonctions et ont vu leur salaire progresser régulièrement, grâce à la prise en compte obligatoire de l'ancienneté, mais aussi grâce à l'augmentation progressive des barèmes, au fil des nouvelles CCT signées chaque année...

**Socioculturel – socio-sanitaire :
qui fait quoi ?**

Les deux secteurs, le socioculturel et le socio-sanitaire, représentent, ensemble, le « non-marchand » subventionné par la Communauté française. Les « accords du non-marchand » (ANM) les touchent donc tous les deux. Cependant, le « décret emploi » dont il est ici question ne porte que sur le socioculturel. Dans le socio-sanitaire, les ANM ont été traduits dans d'autres dispositions spécifiques.

Le socioculturel, c'est, pour l'essentiel, les secteurs suivants : les organisations d'éducation permanente, les centres culturels, les centres et maisons de jeunes, les organisations de jeunesse, les fédérations sportives, les bibliothèques publiques, les télévisions locales, les ateliers de production et la Médiathèque.

De son côté, le socio-sanitaire rassemble essentiellement l'aide à la jeunesse et la petite enfance (ONE).

Finalement, de 2003 à 2007, les effets du décret emploi et les CCT ont permis aux barèmes minimaux du socioculturel de progresser assez sensiblement : on est passé d'une application de 75 % à 86,17 % des barèmes de référence. L'objectif des 100 % restant comme on le voit toujours hors de portée; les deuxièmes ANM, ceux de 2005-2009, ne prévoyant d'ailleurs d'atteindre que 93,25 % de ces barèmes de référence à l'horizon 2009.

Avancées et retournements

Depuis début 2007, le cabinet de la ministre Laanan (PS), en charge de la coordination de ce dossier qui dépend aussi des ministres Daerden (PS) et Tarabella (PS), prépare une nouvelle mouture du décret emploi. Après une longue gestation, émaillée de négociations parfois un tantinet houleuses avec les partenaires sociaux, un avant-projet de décret a finalement été présenté une première fois au gouvernement le 18 avril 2008. Il a ensuite été définitivement adopté par le gouvernement ce 28 août 2008, lors du passage en deuxième lecture.

Le cabinet Laanan n'est pas peu fier de son bébé : « L'avant-projet que nous mettons sur la table est dans la droite ligne des ANM 2005-2009 : poursuite de l'augmentation des subventions et meilleure harmonisation et intégration entre les sous-secteurs. » Et le cabinet de pointer les problèmes du décret qui trouvent solution dans l'avant-projet. « Avec le "décret emploi" actuel, certains éléments comme les modalités d'octroi, de justification ou des versements des subventions liées à l'emploi, sont toujours dépendants des différents décrets sectoriels, ce qui crée des discordances entre les secteurs et, parfois, des superpositions entre les textes; avec le nouveau texte, toutes les modalités sont rapatriées au sein du "décret emploi" et ces problèmes vont donc disparaître. Par ailleurs, les associations se plaignent, à raison, des délais de liquidation des subventions du "décret emploi" et du manque de lisibilité de celles-ci : dorénavant, la subvention de chaque opérateur sera calculée en un seul paquet intégrant tous les types d'emploi (et non plus en tranches suivant les types d'emploi) et la liquidation sera plus rapide : 85 % pour le 31 mars et 15 % pour le 15 décembre, la justification se faisant sur la base de l'année précédente. »

« Avec le nouveau décret, nous avons voulu viser un financement à 100 % des permanents directement attribués par les décrets sectoriels de la Communauté, en intégrant, de plus, de l'ancienneté. »

La vraie grosse modification prévue dans le décret se trouve cependant ailleurs : le mode de calcul de la subvention par opérateur va en fait très fortement changer, comme l'illustre notre tableau en annexe. Petite explication...

Le « décret emploi » prévoit globalement une subvention via trois axes principaux :

1) un forfait important pour les permanents directement attribués par la Communauté française dans le cadre des décrets sectoriels ;

2) un petit forfait de complément pour les éventuels postes APE et ACS ex-FBIE ;

3) en outre, un montant complémentaire par emploi (y compris les emplois régionaux, Maribel, fonds propres, etc.).

Le tout sachant que les montants sont « globalisés » et que des glissements sont possibles entre les axes lors de la justification des dépenses par les opérateurs.

Au fil des années et de l'augmentation des sommes disponibles pour l'application du décret, le montant complémentaire par emploi (le troisième axe) a gonflé de manière extrêmement importante, bien

plus que les montants des deux autres axes, au point de représenter en 2007 plus de la moitié du financement moyen. « Cela signifie que le décret actuel finance de plus en plus des emplois dont la Communauté ne maîtrise ni l'attribution ni l'affectation, précise Marylène Toussaint du cabinet Laanan. Ce n'est ni logique, ni conforme aux derniers ANM. Avec le nouveau texte, nous avons voulu stopper cette dérive et viser un financement à 100 % des permanents directement attribués par les décrets sectoriels de la Communauté, en intégrant, de plus, de l'ancienneté; ce faisant, nous répondons d'ailleurs à une revendication forte des différents sous-secteurs. »

Concrètement, cela signifie qu'avec le décret à venir, la quasi intégralité des apports nouveaux d'argent frais va servir à valoriser les permanents et les ex-FBIE, alors que les cofinancements sur les autres emplois (le troisième axe) vont stagner ou progresser très lentement. En fait, avec le nouveau mode de calcul, la subvention moyenne par travailleur dans une organisation va d'autant plus augmenter que la proportion de permanents et ex-FBIE au sein du personnel de cette organisation est élevée. Et ce au moins

en 2008 et 2009. C'est exactement l'inverse de ce qui se passait depuis quelques années; le changement est donc assez radical.

Jeunesse acide

Durant le printemps dernier, les commissions sectorielles d'avis concernées ont été consultées. Les différents avis rendus vont dans un sens globalement favorable. Dans le secteur jeunesse cependant, l'avant-projet de décret a suscité de très vifs débats. Ainsi, la Commission consultative des organisations de jeunesse s'est déchirée lors du vote sur son avis : 9 voix favorables à l'avant-projet de décret, 8 contre et 1 abstention. Brice Many, secrétaire général du CJC⁴, la confédération catholique des organisations de jeunesse, est particulièrement remonté contre le texte : « l'ensemble des travailleurs du socioculturel doivent progresser au minimum de 7 % dans les barèmes d'ici 2009 mais le gouvernement décide maintenant de cibler les augmentations de subvention uniquement sur certains travailleurs. Cela va clairement poser des problèmes d'application. Nous estimons que pour 25 % environ des organisations de jeunesse, l'argent du décret ne va pas suffire à financer les augmentations barémiques de l'ensemble des travailleurs; ces organisations vont devoir combler par d'autres moyens ou, à l'extrême, réduire leur personnel. C'est d'autant plus inacceptable que, pour d'autres organisations avec une autre configuration d'emploi, la subvention va maintenant dépasser ce qui serait nécessaire à appliquer les augmentations barémiques. » Il est vrai que le nouveau système n'est guère favorable aux associations qui n'ont qu'un seul permanent Communauté française et, simultanément, beaucoup d'emplois APE, ACS et autres; une situation que l'on rencontre

assez fréquemment dans les organisations de jeunesse...

Au cabinet Laanan, on évacue ces contestations et on botte en touche : « le "décret emploi" n'est pas conçu pour résoudre les problèmes de tous les secteurs qu'il couvre, c'est impossible; certains secteurs devraient peut être bénéficier de plus de permanents mais, le cas échéant, la solution serait alors à trouver dans les décrets et budgets sectoriels, qui devraient être mis à contribution. »

« Pour 25 % environ des organisations de jeunesse, l'argent du décret ne va pas suffire à financer les augmentations barémiques. »

Un point de vue qui est partagé dans les grandes lignes par les partenaires sociaux, qui ont donné leur bénédiction à l'avant-projet de décret dès février 2008, avant le passage en première lecture au gouvernement. « On aurait sans doute pu aller plus loin, vu le manque de financement général du secteur socioculturel par rapport à ses missions, mais dans le cadre budgétaire imparti par les ANM, nous estimons que l'avant-projet de décret va clairement dans la bonne direction et respecte bien les accords de 2005 », déclare Christian Masai, secrétaire fédéral au Setca⁵. Et de pointer surtout « une amélioration de la transparence dans l'affectation des moyens et des modalités de liquidation des subventions qui vont permettre aux employeurs de procéder aux augmentations barémiques annuelles dès janvier et non plus tardivement, de manière rétroactive, comme c'est le cas actuellement. »

Du côté de la confédération des employeurs, la Cessoc⁶, on affiche également sa satisfaction, mais de manière très mesurée. « Nous avons rendu un avis favorable, explique Pierre Malaise, directeur de la confédération, mais en étant conscients des limites du texte : pas de véritable prise en compte des coûts liés à l'ancienneté

Montants principaux accordés par le décret emploi (arrondis à l'euro)

En euro	2007 ancien décret	2008 nouveau décret (indexation 2008 incluse)	2009 nouveau décret (hors indexation 2009)
1. Par permanent CF	28 652	36 997	43 656
2. Par ex-FBIE	2 700	2 960	2 960
3. Complément par travailleur	3 650	3 762	3 827

des travailleurs, pas de période transitoire pour le passage au nouveau système... En fait, pour nous, ce nouveau décret ne peut être qu'une étape vers quelque chose de plus ambitieux. À terme, la législation sur l'emploi socioculturel devra nécessairement établir des fourchettes-cadres, c'est-à-dire expliciter pour chaque type de reconnaissance, le nombre d'emplois qui peut faire l'objet d'une subvention de la part de la Communauté. C'était l'intention de départ du gouvernement mais il manque pour ce faire un instrument fiable de comptabilisation des emplois. Le cadastre de l'emploi réalisé en janvier 2005 n'atteint pas cet objectif et n'a, en outre, jamais fait l'objet d'une mise à jour, sans compter que les partenaires sociaux n'ont jamais eu accès aux données! » Concernant ce fameux cadastre, Christian Masai abonde dans le même sens. « La Communauté a monté un décret spécifique pour le cadastre, parallèlement au "décret emploi", mais cela ne suffit pas : elle doit absolument se donner les moyens d'assurer la fiabilité et la mise à jour des données et, donc, nécessairement étoffer une cellule de travail au sein de l'adminis-

tration. Sans cadastre, le "décret emploi" et ses évolutions futures n'auront pas de sens. »

1. Cabinet de la ministre Laanan, place Surlet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 213 17 00 – courriel : info.laanan – site : <http://www.laanan.cfwb.be>
2. Au départ, les montants de subventions des permanents étaient déterminés par les décrets fonctionnels et donc différents suivant les types de reconnaissance.
3. FBIE = Fonds budgétaire interdépartemental de financement de l'emploi. Il s'agit d'emplois financés dans le cadre de programmes de résorption du chômage dont l'attribution était, au départ et dans le secteur socioculturel francophone, assurée par la Communauté française. Ce Fonds a permis, alors, à la Communauté de distribuer à bon compte des emplois complémentaires aux permanents, afin d'aider les associations à remplir leurs missions décrétales. C'est pourquoi le « décret emploi » continue à les valoriser spécifiquement, malgré qu'ils aient été progressivement convertis en ACS (à Bruxelles) et en APE (en Wallonie) et qu'ils soient donc maintenant des « ex-FBIE ».
4. CJC (Conseil de la jeunesse catholique), rue de la Charité, 43 à 1210 Saint-Josse – tél. : 02 230 32 83 – courriel : cjc@cjc.be – site : <http://www.cjc.be>
5. Setca, rue Haute, 42 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 512 52 50 – courriel : admin@setca-fgtb.be – site : <http://www.setca.be>
6. Cessoc, rue Josaphat, 33 à 1210 Saint-Josse – tél. : 02 512 03 58 – courriel : info@cessoc.be – site : <http://www.cessoc.be>

Le nouveau décret sur les centres de vacances patine sur les assimilations

La révision du décret centres de vacances (plaines, séjours et camps de vacances pour enfants)¹ joue les prolongations. Le texte est toujours sur le pupitre des politiques, qui tardent à trouver un langage commun. Certaines organisations de jeunesse (OJ) s'inquiètent, elles, que le texte privilégie la quantité à la qualité.

Un projet de modification du décret sur les centres de vacances aurait dû passer devant le gouvernement de la Communauté française fin juillet. Mais, étrangement, on ne voit toujours rien venir... « Le texte n'est tout simplement pas assez abouti. Le dossier est complexe, les enjeux sont nombreux et la discussion se poursuit entre les différents partenaires. Il faut du temps », déclare Carlos Crespo collaborateur à la cellule Jeunesse au cabinet Tarabella. L'homme, visiblement sur ses gardes, n'en dira guère plus. « Pour l'instant, le projet semble bloqué, le climat n'est pas favorable », confirme Bernard Mathieu, président de la sous-commission « Formation » de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ)². « Il y a un gros débat lié à la formation et à l'encadrement des centres de vacances. Veut-on valoriser la formation telle qu'elle est organisée actuellement³? Veut-on encourager les assimilations de ceux qui sont détenteurs d'un diplôme pédagogique? Ces questions sont loin d'être tranchées. »

Deux volets, une concertation

Le décret centres de vacances a la particularité d'avoir deux volets, chacun faisant l'objet d'un arrêté : l'un pour les modalités d'agrément et de subventionnement, avec Catherine Fonck⁴ (CDH) en ministre de tutelle, l'autre déterminant les conditions d'homologation des brevets d'animateur et de coordinateur, du ressort de Marc Tarabella⁵ (PS). « Le volet formation était juridiquement instable, nous avons donc commencé un travail de réécriture, il y a deux ans », explique Bernard Mathieu. Finalement, plutôt que de revoir un aspect seulement du texte, les deux ministres concernés ont préféré accorder leurs violons et revoir tout le décret. Ils ont donc proposé un texte commun.

Début juillet, au terme de six mois de concertation, la Commission d'avis sur les centres de vacances – composée de représentants d'OJ via le CJEF⁶, de l'ONE, de l'Union des Villes et des Communes, des cabinets ministériels concernés et des centres de vacances non représentés ailleurs – a rendu son avis sur ce texte. « La difficulté a été de tenir compte de la grande diversité des situations. Nous sommes parvenus à un avis plutôt positif sur le texte mais, sur l'aspect formation, nous exigeons des critères très précis pour les assimilations, qui doivent rester l'exception à la règle. À titre personnel, je considère que la formation par le brevet est le minimum requis pour être animateur dans un centre de vacances. Les normes d'encadrement existent depuis dix ans et elles ne sont pas particulièrement exigeantes. La moindre des choses est de les respecter... », explique Hervé Gilbert, président de la Commission. Et d'ajouter que « si le décret était appliqué à la lettre, on pourrait financer correctement les centres qui respectent effectivement la norme. »

« Les normes d'encadrement existent depuis dix ans et elles ne sont pas particulièrement exigeantes. La moindre des choses est de les respecter. »

Dans sa version actuelle, le décret stipule que, pour prétendre à l'agrément, les centres de vacances doivent disposer d'au moins un animateur sur trois « qualifié », « c'est-à-dire breveté ou assimilé ». Et c'est, en particulier, sur cet « assimilé » que certains s'étranglent...

Des normes insuffisantes ?

La Confédération des organisations de jeunesse indépendantes et pluralistes (COJ)⁷ ne cache pas son inquiétude : « la réforme du décret centres de vacances brade la qualité, entre autres en renforçant les assimilations. » Geoffroy Carly, président de la COJ mais également responsable du Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Cemea)⁸, regrette que les assimilations « aillent toujours dans le même sens ». « On assimile comme animateurs de centres de vacances les personnes qui viennent de l'enseignement, mais ceux qui ont acquis leur expérience pédagogique ailleurs ne sont jamais reconnus dans l'enseignement. Avec cette volonté d'assimiler à tour de bras, on galvaude la philosophie des centres de vacances,

Finalement, de 2003 à 2007, les effets du décret emploi et les CCT ont permis aux barèmes minimaux du socioculturel de progresser assez sensiblement : on est passé d'une application de 75 % à 86,17 % des barèmes de référence. L'objectif des 100 % restant comme on le voit toujours hors de portée; les deuxièmes ANM, ceux de 2005-2009, ne prévoyant d'ailleurs d'atteindre que 93,25 % de ces barèmes de référence à l'horizon 2009.

Avancées et retournements

Depuis début 2007, le cabinet de la ministre Laanan (PS), en charge de la coordination de ce dossier qui dépend aussi des ministres Daerden (PS) et Tarabella (PS), prépare une nouvelle mouture du décret emploi. Après une longue gestation, émaillée de négociations parfois un tantinet houleuses avec les partenaires sociaux, un avant-projet de décret a finalement été présenté une première fois au gouvernement le 18 avril 2008. Il a ensuite été définitivement adopté par le gouvernement ce 28 août 2008, lors du passage en deuxième lecture.

Le cabinet Laanan n'est pas peu fier de son bébé : « L'avant-projet que nous mettons sur la table est dans la droite ligne des ANM 2005-2009 : poursuite de l'augmentation des subventions et meilleure harmonisation et intégration entre les sous-secteurs. » Et le cabinet de pointer les problèmes du décret qui trouvent solution dans l'avant-projet. « Avec le "décret emploi" actuel, certains éléments comme les modalités d'octroi, de justification ou des versements des subventions liées à l'emploi, sont toujours dépendants des différents décrets sectoriels, ce qui crée des discordances entre les secteurs et, parfois, des superpositions entre les textes; avec le nouveau texte, toutes les modalités sont rapatriées au sein du "décret emploi" et ces problèmes vont donc disparaître. Par ailleurs, les associations se plaignent, à raison, des délais de liquidation des subventions du "décret emploi" et du manque de lisibilité de celles-ci : dorénavant, la subvention de chaque opérateur sera calculée en un seul paquet intégrant tous les types d'emploi (et non plus en tranches suivant les types d'emploi) et la liquidation sera plus rapide : 85 % pour le 31 mars et 15 % pour le 15 décembre, la justification se faisant sur la base de l'année précédente. »

« Avec le nouveau décret, nous avons voulu viser un financement à 100 % des permanents directement attribués par les décrets sectoriels de la Communauté, en intégrant, de plus, de l'ancienneté. »

La vraie grosse modification prévue dans le décret se trouve cependant ailleurs : le mode de calcul de la subvention par opérateur va en fait très fortement changer, comme l'illustre notre tableau en annexe. Petite explication...

Le « décret emploi » prévoit globalement une subvention via trois axes principaux :

1) un forfait important pour les permanents directement attribués par la Communauté française dans le cadre des décrets sectoriels ;

2) un petit forfait de complément pour les éventuels postes APE et ACS ex-FBIE ;

3) en outre, un montant complémentaire par emploi (y compris les emplois régionaux, Maribel, fonds propres, etc.).

Le tout sachant que les montants sont « globalisés » et que des glissements sont possibles entre les axes lors de la justification des dépenses par les opérateurs.

Au fil des années et de l'augmentation des sommes disponibles pour l'application du décret, le montant complémentaire par emploi (le troisième axe) a gonflé de manière extrêmement importante, bien

plus que les montants des deux autres axes, au point de représenter en 2007 plus de la moitié du financement moyen. « Cela signifie que le décret actuel finance de plus en plus des emplois dont la Communauté ne maîtrise ni l'attribution ni l'affectation, précise Marylène Toussaint du cabinet Laanan. Ce n'est ni logique, ni conforme aux derniers ANM. Avec le nouveau texte, nous avons voulu stopper cette dérive et viser un financement à 100 % des permanents directement attribués par les décrets sectoriels de la Communauté, en intégrant, de plus, de l'ancienneté; ce faisant, nous répondons d'ailleurs à une revendication forte des différents sous-secteurs. »

Concrètement, cela signifie qu'avec le décret à venir, la quasi intégralité des apports nouveaux d'argent frais va servir à valoriser les permanents et les ex-FBIE, alors que les cofinancements sur les autres emplois (le troisième axe) vont stagner ou progresser très lentement. En fait, avec le nouveau mode de calcul, la subvention moyenne par travailleur dans une organisation va d'autant plus augmenter que la proportion de permanents et ex-FBIE au sein du personnel de cette organisation est élevée. Et ce au moins

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	37
● Chipa : Le Chiro et le Patro se donnent la main !	38
● GE-CBTJ :	
Ballades guidées sur les traces de nos ancêtres à Han-sur-Lesse	38
● Indications : le nouveau site est opérationnel !	39
● JOCF : Sans papiers... sans avenir, le thème du dernier Info Kit	39
● JOCF : Dur dur d'être jeune aujourd'hui... Et demain ?	40
● JEC et Jeunes CSC : Les jeunes et la participation citoyenne	41
● Revue de presse :	42
ACMJ – Internet : hors du temps ?	42
ACMJ – Le Cyber militant : réel ou virtuel ?	43
La loi et la promesse chez les guides catholiques de Belgique	44
JEC – Un parcours de délégué	46
Jeunes CSC – Stage d'attente, période active	47
Vol. E&A – Donner...	48
FNP / FOCOLARI	49
Vol. E&A – L'hôpital à mots ouverts	50

APPEL AUX OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cjc.be

CHIPA : LE CHIRO ET LE PATRO SE DONNENT LA MAIN !

Qui a dit que les flamands et les wallons n'avaient rien en commun ? Il y a au moins une chose : le Patro. Ou le Chiro comme on dit au nord !

Le samedi 15 novembre, dans le centre de la capitale, les ados du Patro ont rencontré les ados du Chiro (les homologues flamands de la Fédération Nationale des Patros, mouvement de jeunesse wallon) pour une journée pleine de découvertes et d'échanges.

Cette journée a permis aux jeunes de vivre une animation haute en couleurs, de rencontrer de nouvelles personnes mais surtout de casser les barrières et les préjugés qui existent entre les deux communautés. Passant outre l'actualité délicate de ces derniers mois, 700 jeunes ont prouvé qu'ils sont de vrais CRACS, des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires et que le dialogue est bel et bien possible entre néerlandophones et francophones.

Dès leur arrivée, ces jeunes, âgés pour la plupart de 14 à 16 ans, ont fait connaissance à travers des jeux de masse. Les patronnés ont joué à la " Dikke Bertha ", au " Dik Pik ", au " Chaosbal ", ou encore au " Letterspel ", des jeux qui, au premier abord, ne leur évoquaient pas grand chose mais qui finalement, sont des jeux bien connus des différentes sections du Patro. Comme quoi, au nord comme au sud du pays, les jeunes s'amuse et se ressemblent.

L'après-midi, un grand jeu dans les rues autour de la Grand Place a réuni des équipes mixtes. Malgré quelques difficultés linguistiques, les jeunes ont réussi à se comprendre et avancer dans les étapes du jeu.

Un dernier rassemblement, vers 16h30, a regroupé tous les jeunes au Mont des Arts pour terminer la journée en chansons et dans la bonne humeur.

BALLADES GUIDÉES SUR LES TRACES DE NOS ANCÊTRES À HAN-SUR-LESSE

Les paysages particuliers de la région ont de tous temps été favorables à l'établissement des hommes. Depuis les temps les plus lointains de la préhistoire, l'homme a laissé derrière lui quelques traces de son passage. Au fil de son évolution, il a modifié le paysage pour l'adapter à ses besoins.

Le 15 et 16 novembre à Han-sur-Lesse, vous pourrez découvrir le travail méticuleux des archéologues en surface, en grotte et aussi sous l'eau. Le guide, Fred Heller, archéologue lui même, vous détaillera les méthodes et techniques utilisées lors des fouilles et des analyses des documents archéologiques.

Petites et grandes histoires seront au rendez-vous de ce week-end riche en découvertes.

Ballade (sur réservation uniquement) au départ du gîte d'étape de Rochefort. Réservation (pour la ballade seule ou en résidentiel, soit du vendredi au dimanche ou du samedi au dimanche) : gîte d'étape de Rochefort, Tél. 084/37.74.41

INDICATIONS : LE NOUVEAU SITE EST OPÉRATIONNEL !

La nouvelle formule du site **Indications** se présente avant tout comme une revue en ligne. Il reprend non seulement les articles parus dans les pages du bimestriel mais propose également une série d'articles inédits, élargissant la couverture de l'actualité littéraire, poétique, théâtrale, etc. Une section **PIJC** permet également d'accorder une place méritée à l'ensemble des articles rédigés dans le cadre du **Prix Indications du Jeune Critique**. Le fruit des ateliers d'écritures organisés par **Indications** sera également présenté régulièrement sur le site.

Seule exclusivité réservée à la revue " papier " : les dossiers. Ceux-ci seront bien sûr référencés sur le site et les commandes seront grandement facilitées par la boutique en ligne.

Par ailleurs, le site dispose d'un outil de recherche par livre et par auteur qui vous donnera certainement envie de vous replonger dans les archives de la revue.

Rendez-vous sur la toile : www.indications.be

SANS PAPIERS... SANS AVENIR... , LE THÈME DU DERNIER INFO KIT DE LA JOCF

Hier, les sans papiers se cachaient. Lorsqu'ils étaient dans la rue, ils essayaient d'être invisibles pour ne pas attirer l'attention. Attitude normale lorsqu'on est traqué.

Aujourd'hui, il disent : "**Assez !**" Il ne veulent plus être des ombres ! Ils se montrent, s'exposent devant les caméras... Ils réclament une identité qui leur permettra de vivre dans la dignité.

Comment se faire entendre pour obtenir ses papiers ? Comment attirer l'attention sur leur sort et trouver des solutions ? A travers les occupations d'églises, l'occupation des grues, et même les grèves de la faim et de la soif mettant en péril leur vie. Une vie contre des papiers ! Un appel au secours lancé au monde et qui dit : nous voulons vivre et exister dans la dignité. Est-ce trop demander ?

Que dire des politiciens qui, en mars 2008, annoncent des mesures de régularisation et puis, n'arrivent pas à se mettre d'accord pour en définir les modalités concrètes ?

La partie " Interpellant " propose quelques témoignages de sans papiers, sous forme de textes de rap écrits par des jeunes sans papiers des différentes fédérations de la JOCF et de la JOC. Y figure aussi un texte qui explique la raison d'être, aujourd'hui, de la CIRE, **Coordination et Initiative pour et avec les Réfugiés et Etrangers**.

La partie " Trouvaille " reprend les derniers textes de loi régissant le séjour des étrangers sur le territoire belge, explique la fonction de l'Office des étrangers et donne quelques adresses et repères utiles concernant le thème des sans papiers.

Contact : JOCF, rue des Mouchérons 3 – 1000 Bruxelles ; infokit@joc.be

DUR DUR D'ÊTRE JEUNE AUJOURD'HUI...ET DEMAIN?

Avec la conjoncture actuelle (avenir incertain, marché du travail saturé, inégalités salariales entre hommes et femmes, logements impayables, le Standard, champion de Belgique, absence de politiques concrètes en matière d'aide aux jeunes précaires, discriminations en tous genres, inégalités de plus en plus nettes, difficultés supplémentaires pour les mères adolescentes, ...), les jeunes se disent parfois qu'ils feraient mieux de rester au lit plutôt que de se lancer dans ce grand cirque qui régit notre monde. C'est compréhensible. Mais face aux épreuves, le repli comme solution n'a jamais fait ses preuves. Donc, trêve de lamentations, place à l'action!

Dans cette optique, **la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)** a décidé de placer sa traditionnelle Journée de Clôture (le 28 juin dernier à Namur) sous le signe du refus du pessimisme. Les jeunes militants se sont vus à cette occasion présenter **la prochaine campagne contre la précarité** qui sera prochainement menée par la JOCF et la JOC. Et comme cette journée se voulait didactique mais aussi ludique, un grand jeu leur était proposé afin de leur faire comprendre les enjeux, les raisons et les objectifs de ce prochain "combat".

Après l'accueil des jeunes des différentes régions (Mons, Charleroi, La Louvière, Bruxelles, Namur, Luxembourg, Liège et Verviers), "Quelle vie !?" a pu débiter. Ce jeu de rôle leur permettait de se mettre dans la peau d'une personne touchée par une forme de précarité particulière (santé, logement, famille, mobilité, emploi, ...), histoire de "vivre" une réalité virtuelle temporaire...qui risque de devenir réelle et permanente dans leur futur. Et qui l'est déjà maintenant pour certains d'entre-eux...

Aussi sérieux qu'était le sujet, cela restait un jeu. Et il s'est déroulé dans une ambiance décontractée et festive. Par ce biais, propice aux échanges, aux débats, aux rires et aux questionnements, les jeunes ont pu cerner une réalité parfois encore difficile à appréhender. Pour comprendre, en entendre parler c'est bien. La vivre, c'est mieux.

Pour terminer cette journée enrichissante, le jeu a laissé la place à un barbecue puis à une scène ouverte: les jeunes ont ainsi pu s'exprimer à travers le domaine qu'il souhaitait, que ce soit du rap, de la danse ou du chant.

C'est ce qui constitue la philosophie de la JOCF, donner à toutes et à tous un espace et un moment d'expression, de confrontation d'idées, d'amusement, des fous-rires et des indignations. Apprendre et s'amuser en même temps. Prendre le temps de réfléchir et de communiquer. C'est si rare de nos jours...

Marie

LES JEUNES ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

La campagne " Citoyen-ne un jour... " est portée par cinq organisations de jeunesse (la CNAPD, **la JEC**, **les Jeunes CSC**, Ecolo-j et Réso-J) désireuses de stimuler et de valoriser la participation citoyenne sous ses différentes formes, que ce soit dans le cadre électoral formel, ou à travers des engagements plus informels et quotidiens : dans une association, au niveau local, sur le lieu de travail, à l'école, etc.

Il s'agit donc simultanément de rappeler l'importance du vote, qui ne devrait certainement pas être considéré comme un geste inutile et/ou anodin, et d'insister sur le fait que le vote en lui-même ne constitue qu'un aspect parmi d'autres de la participation citoyenne, qui peut prendre d'autres formes qui sont tout aussi indispensables dans une société se voulant démocratique. Etre citoyen-ne un jour (plus précisément le dimanche matin) au moment des échéances électorales, ne suffit donc pas, car c'est tous les jours que l'on peut agir et adopter une démarche citoyenne.

Concrètement, trois grandes étapes rythmeront la campagne dans les prochains mois.

Afin de connaître les perceptions des jeunes sur la participation citoyenne, une grande **enquête par questionnaire** a été lancée dans toute la Communauté française, en vue de poser aux jeunes âgés de 16 à 30 ans des questions sur quelques unes des dimensions cruciales de la démocratie et de la citoyenneté, dont le vote, le travail des élus et les réponses à donner aux partis d'extrême droite.

Puis, une **journée de rassemblement** a été organisée à Namur, le 5 novembre. L'objectif principal de la journée était de donner aux jeunes présents des pistes d'engagement, grâce à des ateliers présentant différentes manières d'agir volontairement en tant que citoyen-ne. Les informations recueillies via l'enquête et via la journée de rassemblement serviront à réaliser un **outil pédagogique** sur la participation citoyenne des jeunes : des fiches thématiques et un dvd seront diffusés début 2009 afin de sensibiliser et d'informer le public plus large à cette question.

Anne-Claire ORBAN

Anne-Claire Orban est diplômée en sciences de l'information et de la communication, chargée de projet Blogs & Jeunes pour Action Ciné Médias Jeunes. Elle a participé au week-end de formation Cefoc et a partagé avec nous son regard sur le temps de l'Internet.

Au départ, c'était juste pour deux minutes. Se brancher sur Internet pour vérifier l'heure de départ d'un train. Et puis voilà, je me laisse happer par les multiples sollicitations à cliquer ça et là, répondre à un e-mail, lire le récit de voyage d'un ami à l'autre bout du monde, jeter un œil sur la dernière vidéo forwardée. Et je laisse mes yeux rivés sur l'écran d'ordinateur durant de longues heures. Internet se vit-il hors du temps ?

Vite, toujours plus vite ?

Technologiquement, la vitesse est déjà une notion centrale de l'outil Internet. Haut ou bas débit, bande passante, temps de téléchargement des pages. L'assistance technique à une navigation rapide est sans cesse rendue plus performante. Surfer, c'est se laisser glisser à toute vitesse sur les pages du World Wide Web. L'internaute en devient exigeant : la patience n'est pas sa première qualité.

Au-delà de la connexion, l'évolution des supports informatiques, des logiciels, des programmes est également fulgurante. Un outil est de plus en plus vite caduque, l'ancien et le nouveau ne font pas bon ménage : « error », affiche-t-on, « incompatibilité technique des versions ». Pas de place pour le démodé. Il nous faut nous « Mettre à jour ».

Passer ou perdre son temps ?

« Il passe son temps sur MSN », « Il ne quitte plus des yeux l'écran de son ordinateur », « Elle perd son temps sur Internet ». Autant d'exclamations et de désolations de la part de parents à propos du temps passé par leurs adolescents à surfer, chatter, rester scotchés sur l'ordinateur. Pour comprendre, il faut nous représenter la génération adolescente actuelle comme un peuple de *natifs* du Web. L'adolescent a grandi avec l'informatique. Au sein de la maison, l'ordinateur côtoie d'ailleurs la télévision avec une même stratégie : au centre d'une pièce familiale ou en toute liberté dans la chambre.

Ainsi, alors qu'Internet est d'abord utilisé par les parents comme un outil pratique de recherche, de documentation, de simplification administrative (banque en ligne, horaires, ...), il représente davantage chez les adolescents un moyen de communication, un lieu de socialisation et une

source de divertissement. Dans ces usages, le temps est perçu et vécu différemment. Souvent investi comme lieu de loisirs par les jeunes, Internet devient en effet un « passe-temps », un espace dans lequel le temps libre vient s'immiscer. Utiliser Internet s'inscrit dans la liste des hobbies pour ses dimensions de découverte, de jeux, de rencontres. On s'y occupe, on s'y ennue également. « Je n'ai rien à vous raconter... je m'ennuie, alors je vous écris sur mon blog » est un exemple fréquent extrait des blogs d'ados. On y passe son temps ou on le perd, c'est selon.

Hier, aujourd'hui et demain

Mais quelle est la temporalité sur cette grande Toile ? Le temps et l'espace semblent en effet être abolis au profit d'une ubiquité spatiale et temporelle grisante et vertigineuse. En quelques clics, l'internaute peut être ici et là, tout près et ailleurs, hier et aujourd'hui. Les distances géographiques et temporelles semblent être gommées. Les contenus actualisés (les mises à jour sont des gages de qualité d'un site) et les informations périmées se côtoient, se mêlent et se confondent, laissant l'utilisateur faire le travail de discernement.

De plus en plus, la toile devient même une malle à histoires, une grande boîte à archives dans laquelle s'entassent nos mots et gestes, nos photos, nos vies mis en ligne. La conservation parfois maladroite, souvent confuse, de notre présent virtuel revêt alors un enjeu majeur pour l'avenir : la traçabilité de notre identité numérique ! Toutes traces de nous-mêmes participent à notre « réputation online » et à la valeur marchande de notre profil d'internaute-consommateur (nos réseaux, habitudes virtuelles, goûts, faits et gestes online sont monnayables). Tout comme le passé et le présent, l'avenir se fait une place sur le web.

Il s'agit donc dès aujourd'hui de donner des repères aux internautes, jeunes ou moins jeunes. Bien sûr, il existe des outils technologiques de limitations ou d'indications de temps. Il reste que les notions de modération et d'équilibre sont véhiculées d'abord par l'accompagnement éducatif des pratiques en ligne (parents, professeurs, éducateurs, etc.) tout comme la prise de conscience et de distance critique de cette transformation du temps en ligne.



Pour «Ou'il pleuve moins en Belgique» ou que «Facebook protège nos données personnelles», pour «Que la violence cesse au Congo (stop violence in Congo)», ou pour «Unité de la Belgique if Want you For Belgium», tels sont les groupes électorales qui co-existent sur Facebook, site de réseau social particulièrement en vogue chez les 20-35 ans. Mais que suscite toutefois ce panachage de causes aux enjeux sociaux et humanitaires très variables en terme d'engagement? Autrement dit, quelle forme revêt la militance des 20-35 ans sur le Web 2.0?

DISPERSER POUR MIEUX RASSEMBLER.

Dans le contexte des Jeux Olympiques de 2008 à Pékin, les étudiants militants de Tsoum Tché ont mis les bouchées doubles pour rallier les internautes à leur cause d'un Tibet Libre. Dans leur vaste campagne de sensibilisation, la communication est synonyme d'action. Au delà des événements physiques (manifestations locales, manifestations, etc), la campagne de communication en ligne invite les internautes à se mobiliser soit en forwardant les e-mails d'alerte d'actions aux amis et à la famille soit en étant un «Facebook activistes» (rejoindre le groupe, afficher le logo de Tsoum Tché sur son profil, poster les actualités des sites pro-Tibétains, etc.). De plus, intégrer un maximum de sites de réseaux sociaux (MSN, MySpace, Friendster,...), publier les actualités ou ses convictions sur le Tibet sur son propre blog, ou y afficher les bandières de ralliement sont autant d'autres actions proches dans cette mobilisation (freeliber2008.org).

Dans cette même actualité des Jeux Olympiques, la campagne «IO Propress» – qui vise à sensibiliser au respect des droits des travailleurs et des travailleuses dans l'industrie du sport – a également surfilé sur l'attirail des nouvelles technologies en mobilisant les internautes de façon ludique et symbolique autour d'un défi: apporter la flamme olympique des IO Propress, par SMS, jusque Pékin, Internet

étant censuré en Chine, les internautes de cette campagne ont alors décidé de la relayer mondialement par sms par un système sms-Bluetooth-Internet afin qu'elle atteigne réellement les travailleurs et citoyens chinois.¹ Nombreux sont donc les outils actuels d'Internet, dit du Web 2.0, qui participent à l'échelon d'une cyber-militance. Les sites de réseaux sociaux, les blogs, les communautés, les publications collaboratives permettent la dispersion, pour ne pas dire la contamination, des infos *entre, par et pour* les internautes. L'atout pour ce type de militance est d'autant plus grand chez les jeunes qu'il est simple, rapide, gratuit et attrayant.

S'EXPRIMER ET (SE) RELIER

Dans un mode plus «personnel», Cat se met «à poil sur le net»². Engagé politiquement, elle décide d'ouvrir un blog pour «ses révoltes, ses coups de cœurs et ses subtils futilités». Il devient également un lieu de construction, de partage et de confrontation de ses convictions. Le dispositif du blog semble ici apporter une valeur ajoutée à un engagement. En effet, le mode de la publication personnelle (ton, contenu, rythme,...) aide au principe de la discussion (commentaires, hyperliens,...) rend l'engagement, le combat, la lutte, la mobilisation, davantage accessibles et proches.

Proximité technique tout d'abord: les internautes sont, adaptés d'un clic de celui qui permet de laisser un commentaire



gagement personnel du jeune blogueur. La dimension de proximité du web imprime dès lors sa marque dans l'engagement de l'internaute, qui, notamment, se rallie plus facilement à la cause.

VERS QUELLE CYBER-MILITANCE ?

Avec l'outil Internet, nous nous avons donc jamais autant été sollicités pour l'une ou l'autre cause, que ce soit à travers les transferts de-mails, les sollicitations à signer les pétitions en ligne ou les adhésions à des groupes et des communautés aux combats les plus divers. Dès lors, davantage qu'un outil, Internet devient un lieu d'engagement, un espace de mobilisation où l'adhésion est accessible au moindre clic de souris, derrière un simple lien hypertexte. Certes cela participe à la construction d'une identité numérique de l'internaute. Mais cela démonte aussi une forme de rapport immédiat à cet engagement à portée de clic. Il s'en faudrait de peu pour qu'il prenne alors la forme d'un «engagement kikéex», qu'on oublierait aussitôt cliqué. Une fois n'est pas coutume, espérons donc que le web sera davantage synonyme d'authenticité que de superficialité. •

ou d'y répondre; ou bien celui qui permet de passer à tout autre chose en quittant la page. Proximité psychologique également: le mode personnel du blog rend l'engagement «incarné»: c'est un individu, une jeune femme, une jeune femme et non un parti, une fédération,

un mouvement, qui s'exprime et qui partage ses idées. Proximité relationnelle enfin: le réseau du web (hyperliens, communautés,...) suscite le voltagé de sources d'information, d'individus, de mouvements aux idéologies proches et part-force d'intérêts communs l'en-

1. Les internautes pouvaient suivre le parcours de la flamme en faisant un clic sur la carte du monde sur www.centretheliana.org.
2. Le blog de Cat: <http://cat.a2008aure.net>

Par Frédérique Deffrennes

Quelle signification a le mot *loi* dans le cadre du guidisme ? Pourquoi la promesse est-elle un moment si important dans la vie des jeunes qui font partie d'un mouvement de jeunesse ?

La loi guide comme cadre éducatif

Fondement-même de la méthode pédagogique des Guides, la loi fournit un cadre qui répond aux besoins du jeune et qui évolue en lien avec son époque.

D'où vient la loi guide ?

Robert Baden-Powell, fondateur du scoutisme, a proposé en 1908 une loi issue de divers codes. À la différence de la plupart des lois, il n'y intègre aucun interdit. C'est un code positif, sans aucune autorité extérieure, dans lequel seule la responsabilité personnelle entre en jeu. C'est une sorte d'idéal à atteindre. Lors de la fondation du guidisme, quelques années plus tard, c'est tout naturellement qu'Olave Baden-Powell s'inspire des fondements du scoutisme, notamment la loi, pour les adapter à un public féminin.

Un outil pour grandir

La loi guide est un moyen d'éducation pour les jeunes. Elle définit un idéal qui est proposé aux adolescents comme modèle d'identification. Les animateurs invitent les jeunes à atteindre ces objectifs au travers d'activités. C'est par l'action que notre mouvement éduque les enfants et les jeunes. Il leur propose de vivre les valeurs contenues dans la Loi.

La loi aide le jeune à progresser personnellement et à se situer par rapport aux différents articles et par rapport aux autres membres de son groupe. Elle pousse à la réflexion et à l'effort pour aller toujours plus loin et à devenir un CRACS (Citoyen Responsable, Actif, Critique et Solidaire). *Pour jouer à un jeu de société, il faut connaître ses règles. Dans le guidisme, pour qu'un jeune puisse évoluer, il lui faut un cap, un cadre auquel il est libre d'adhérer ou non, mais surtout une proposition sur laquelle il va pouvoir se pencher et réfléchir pour en ressortir grandi. Le jeune doit pouvoir faire le choix, de façon autonome, de privilégier l'un*

ou l'autre article, de construire son propre système de valeurs et de prendre ses responsabilités par rapport à ses choix. Je pense que c'est une des forces de notre pédagogie destinée aux adolescents, nous fait remarquer Gaëtan Convent, Présidente fédérale.

Dans notre société en perte de repères, le jeune, de manière plus ou moins inconsciente recherche dans ce qui l'entoure des lignes de conduite, un modèle auquel il pourra s'identifier. La loi guide fournit ces points de repère au jeune, elle lui permet de se fixer des objectifs tout en respectant sa personnalité. En cela, ce texte est un véritable outil d'éducation.

Une loi universelle

Chaque fédération scout ou guide de chaque pays membre de l'Association Mondiale de Guides et Eclaireuses (AMGE) ou de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) ; sa loi, même s'il existe des formulations différentes. En tout, ce sont près de 40 millions de scouts et guides dans le monde qui partagent la loi originelle de Robert Baden-Powell et, par là même, forment une communauté fraternelle au-delà des frontières.

Une loi qui s'actualise

Au cours de son histoire, certains articles de la Loi guide ont été reformulés pour mieux s'adapter aux réalités et au vocabulaire de l'époque. En 1915, la loi de la Girl-Scout comprenait huit articles. Ceux-ci ont été remaniés à plusieurs reprises en 1919, 1930, 1955, 1966 et 1991. Lors de la toute récente refonte du texte, en mars 2008, la notion de prise de responsabilité a été ajoutée. Les valeurs de fraternité et de paix entre tous les peuples ont été réintroduites. L'ouverture à la Parole de Dieu fait l'objet d'un article à part entière. Les qualités d'accueil et d'écoute ont remplacé celle de courtoisie (terme devenu désuet). La notion d'obéissance a été reformulée en respect pour l'autorité. Le cadre proposé par la Loi s'adapte donc aux mentalités et aux valeurs de son temps !

2. A. COURTOIS, Mouvements de jeunesse, groupes organisés et ritualisés : en crise de valeurs ? in B. MATHIEU et O. SERVAIS, Scouts, Guides, Patros, en marge ou en marche ?, Luc Pire, 2007.

La promesse comme moyen éducatif

Vers 13-14 ans, le jeune guide est invité à prononcer sa promesse, le point de départ d'un engagement qui va durer toute sa vie !

La promesse, un cadeau

Pour la première fois, sans que quelqu'un (ses parents, ses professeurs) ne lui dise ce qu'il doit faire ou penser, le jeune adolescent va choisir en âme et conscience quelque chose qui lui tient à cœur et va s'engager à le respecter. Il a réfléchi, il a construit son engagement. C'est une prise de responsabilité importante à cet âge. En cela, c'est un véritable cadeau fait au jeune car c'est un moment de liberté où il va pouvoir grandir. Le groupe va également lui faire don de marques de reconnaissance en lui accordant son soutien.

Gaëtane Convent appuie ce constat : *Dans cette période plus chahutée qu'est l'adolescence, la promesse est un moment de prise d'engagement vis-à-vis de soi et de ses pairs, si important à cet âge. C'est une occasion donnée au jeune d'être reconnu dans sa propre personnalité et dans son choix, libre et réfléchi. Le jeune, pour grandir, a besoin de cadre, de rites. Comme le dit Anne Courtois, psychothérapeute, la promesse est un rite de passage, au sens d'étape vers l'âge adulte¹.*

Un moment solennel

Lors de la préparation (encadrée par un aumônier ou un animateur *Sens et foi*), on invite le jeune à réfléchir sur lui-même, à mieux se connaître pour prendre conscience de ce qui est important pour lui. En fonction de cela, il choisira un objectif (issu de la Loi guide) qui le guidera tout au long de sa vie.

Lors d'une cérémonie (comprenant une eucharistie ou non), il va prononcer son engagement devant le reste du groupe, témoin de sa parole. Le groupe va également s'engager à le soutenir dans ses efforts. Ce n'est pas seulement un moment fort pour le promettant, c'est aussi une occasion de resserrer le groupe autour de valeurs communes. Ceux qui ont fait leur promesse savent que ce sentiment de communion avec le groupe peut être à l'origine d'une intense émotion.

Répondre à l'appel de Dieu

Les Guides Catholiques de Belgique se rattachent à la tradition chrétienne pour épanouir la dimension spirituelle qui est présente en chacun de nous. C'est à travers le message de l'Évangile que le mouvement veut ouvrir les jeunes à ce qu'il y a de plus beau et de plus profond en eux. Le mot catholique vient de cathos (universel). Les Guides Catholiques de Belgique prônent l'ouverture à l'autre dans le respect de ses convictions. Chaque guide peut, par exemple, adapter le texte de la promesse en fonction de ses convictions propres.

Une promesse à tout âge

Les lutins (enfants de 7-11 ans) font également une promesse. Ils sont invités à faire de leur mieux pour respecter plus particulièrement une des quatre règles d'or. Les Horizons (15-17 ans) renouvellent leur promesse lors de la cérémonie de l'Engagement. Ils ne promettent pas nécessairement la même chose car, en grandissant, ils ont pu découvrir d'autres facettes d'eux-mêmes. Le guide a donc l'occasion de faire évoluer son engagement au fur et à mesure de son parcours.

La Loi guide

Le ou la guide :

1. est vrai(e), mérite et fait confiance.
2. est loyal(e), elle/il prend ses responsabilités et tient ses engagements jusqu'au bout.
3. rend service.
4. se veut l'ami(e) de tous, elle/il agit pour la paix et l'entente entre tous.
5. aime la nature et protège la vie.
6. est ouvert(e) à la Parole de Dieu.
7. accueille l'autre et se met à son écoute.
8. partage sa joie de vivre.
9. respecte le bien commun et participe à l'effort de tous.
10. est simple, a du respect pour lui(elle)-même, pour les autres et pour l'autorité.

Le texte de la promesse

Sûr(e) de votre amitié, je promets de vivre selon la loi des guides afin d'aimer davantage les autres et de répondre ainsi à l'appel de Dieu.

Le salut

Le salut guide est le signe de ceux qui ont prononcé leur promesse partout dans le monde. Les trois doigts levés font référence aux trois éléments-clés du texte de la promesse (la loi, les autres, Dieu). Le pouce sur l'auriculaire rappelle que le fort protège le faible.

Christophe Bastin est délégué de classe depuis plusieurs années déjà. Il revient sur son parcours et les spécificités de cet engagement.

Mon parcours de délégué a débuté en 5ème secondaire à l'Institut des Sœurs Notre-



Dame à Anderlecht. J'y ai pris la tête du conseil des élèves, doublé d'une représentation au conseil de participation de l'école. En entrant dans le supérieur, les élèves de ma classe m'ont élu au conseil pédagogique, puis au conseil des étudiants de la Haute École Léonard de Vinci (CEHE LaV) l'année suivante. J'ai terminé vice-président de ce conseil, qui représente les 6000 étudiants de la Haute École.

Pendant ces cinq années, j'ai eu l'occasion de prendre part à de nombreux projets : cela va de l'achat de tables de pique-nique pour la cour de récréation ou le parrainage d'élèves en difficulté scolaire à l'organisation de réunions, d'une soirée à l'Océade, d'actions diverses comme la Saint-Nicolas ou encore la participation à des conseils, au niveau de l'école ou de la Haute École.

Quelles sont les raisons qui l'ont incité à l'engager comme délégué de classe, dans le secondaire et dans le supérieur ?

Comme je débarquais dans une nouvelle école, en secondaire comme dans le supérieur, me proposer comme délégué de classe était pour moi une manière de m'intégrer plus facilement. Mais lorsque mon aventure au sein du CEHE a commencé, mon but était différent. Je voulais pouvoir prendre plus d'initiatives. Après avoir été élu, non seulement je représentais toute une section d'étudiants (6 classes), mais les projets de ce conseil prenaient une autre ampleur car nous étions beaucoup plus indépendants et autonomes.

En quoi ton investissement en tant que délégué de classe t'a-t-il permis de te construire personnellement ?

POURQUOI J'AI PAS FAIT DÉLÉGUÉ D'CLASSE ?!



Très bonne question (rires). Être délégué est un rôle parfois décrié par mes camarades de classes : ça ne sert à rien, rien ne bouge... Un rôle ingrat aussi : il faut rester les temps de midi, après les cours et les week-ends à l'occasion. Il m'est déjà aussi arrivé de m'en prendre plein la figure, face à la classe.

Mais il n'y a pas que du négatif : il y a l'entente dans le groupe de délégués, les contacts que cela engendre. Je me souviens qu'après des conseils, nous nous retrouvions au café pour finir la soirée dans une ambiance sympathique.

Et puis je pense que c'est dans ma personnalité de relever les défis, de m'engager là où je me trouve. Poser des actes gratuits m'a permis d'apprendre à rendre service aux autres (ce qui ne rime pas avec être la poire de service), à être à l'écoute, à gérer des conflits, à prendre la parole face à un groupe, à un directeur... Toutes ces petites choses qui apprennent à se sentir à l'aise face à n'importe quelle situation dans la vie de tous les jours.

→ Propos recueillis par James Pirnay

Cet été, la plupart des jeunes qui ont terminé leurs études cette année ont dû normalement s'inscrire au Forem ou chez Actiris. Ils effectuent en ce moment leur «stage d'attente», une période durant laquelle, comme son nom ne l'indique pas, ils ne doivent pas rester les bras croisés.

Rappelons d'abord que la durée du stage d'attente dépend de l'âge au moment de la demande d'allocations:

- moins de 18 ans: 155 jours (6 mois);
- de 18 à 25 ans: 233 jours (9 mois);
- de 26 à 30 ans: 310 jours (1 an).

Durant cette période, le jeune garde son droit aux allocations familiales s'il ne travaille pas ou s'il gagne moins de 471,05 euros bruts par mois. Il reste par ailleurs couvert par la mutuelle de ses parents tant qu'il ne travaille pas.

Dès le début du stage d'attente, la recherche d'emploi du jeune va être contrôlée de façon très stricte. Ses obligations sont les suivantes:

- Etre disponible sur le marché du travail, ce qui signifie que si le service de l'emploi le convoque ou l'invite à se présenter chez un employeur, il est tenu de répondre à cette convocation, sous peine de sanctions.
- Rechercher activement un emploi et garder toutes les preuves de démarches dans ce sens. L'Onem peut en effet contrôler si celles-ci sont suffisantes.
- Garder aussi toutes les traces des boulots effectués durant ce stage (contrats, C4, preuves d'intérim,...).
- Demander à l'Onem l'autorisation de suivre une formation.

Certaines situations peuvent entraîner une prolongation du stage d'attente: le contrat étudiant durant les dernières



vacances d'été, les périodes de maladie et d'indisponibilité (départ à l'étranger, non-réponse à une convocation du Forem,...).

Par contre, sont prises en compte dans le stage d'attente: les périodes de travail salarié, de formation (si accord de l'Onem), l'apprentissage industriel, le congé de maternité, les stages à l'étranger

qui accroissent les possibilités d'insertion sur le marché de l'emploi, etc.

Plus d'infos? Les jeunes actuellement en stage d'attente recevront dans les prochains jours un dépliant édité par les Jeunes CSC qui détaille les droits et obligations des jeunes en stage d'attente et donne une série de conseils en matière de recherche d'emploi. ●

 www.jeunes-csc.be



...un peu de son temps pour aider, pour soutenir ceux qui en ont besoin, c'est ce que te propose deux associations du CJEF, les Compagnons Dépanneurs et le Volontariat d'Entraide et Amitié. Effet positif garanti.

Le mouvement des Compagnons Dépanneurs propose à des jeunes de mettre leurs mains et leur temps au service des plus démunis afin de permettre à des personnes à faibles revenus de vivre dans un cadre décent.

A partir de 15 ans, les jeunes peuvent participer aux chantiers peinture/tapissage organisés pour eux, durant les week-end et congés scolaires.

Cette expérience est enrichissante, à plusieurs niveaux, pour les jeunes qui y participent : ils se sentent utiles. Le résultat est

concret : en fin de journée, ils visualisent directement le travail effectué. Ils prennent conscience de la misère réelle qui existe près de chez eux. De plus, les liens qui se tissent entre la personne aidée et le jeune constituent une expérience unique. C'est aussi l'occasion d'entrer en contact et de lier amitié avec d'autres jeunes motivés, comme eux, par ce type de volontariat. Ils peuvent également acquérir des techniques en peinture/tapissage grâce à la présence d'un animateur sur chaque chantier et à des formations en atelier proposées une à deux fois par an.

L'asbl Volontariat d'Entraide et Amitié encourage l'engagement des jeunes dans des projets de solidarité. Pour devenir volontaire, il faut avoir plus de 17 ans et être disponible 4 heures par semaine ou 6 jours durant les vacances. La

durée de l'engagement est de minimum 12 demi-jours. Ils proposent d'accomplir du volontariat dans différentes institutions :

hôpitaux et maisons de repos, écoles de devoirs et ateliers créatifs, crèches, pouponnières... Les volontaires rendent des petits services comme aider une personne à manger, lire un conte, jouer avec les enfants mais surtout ils apportent leur contact, leur écoute, leur présence. Tout au long du bénévolat, un encadrement est assuré et tous les bénévoles s'engagent à long terme doivent suivre une formation à l'écoute (gratuite) de 2 jours.

→ Geneviève Vandenhoute



Pour toute information complémentaire sur ces Organisations de Jeunesse à découvrir :

- www.compagnonsdepanneurs.be
ou 02 537 51 30.
- www.entraideetamitie.be
ou 02 219 15 62.

Starsolidaires janvier 2009:

Le Patro et Missio unissent leur voix!

Dans le *Suara* de octobre 2007, nous vous avons présenté le nouvel aumônier fédéral du Patro Marc Truyens. Cette année, le Patro s'engage pour l'action des Starsolidaires de janvier 2009 en faveur des enfants de Potosi (en Bolivie). Les 20 000 patronnés de tous les âges sont invités à chanter pour la solidarité. Missio fournit aux animateurs du Patro tout le matériel nécessaire pour organiser l'action: l'information sur le projet à Potosi avec les témoignages des enfants, le répertoire de chants, les partitions et les enregistrements MP3, les blousons fluorescents, les affiches pour organiser l'action. Dès le mois d'octobre, les animateurs des 19 régionales du Patro recevront les affiches dans leurs boîtes aux lettres. Les inscriptions à l'action des Starsolidaires se feront auprès de la Fédération par le site www.patro.be.

Missio encourage aussi tous les catéchistes et animateurs d'enfants de tous horizons à préparer cette action. Les chorales d'enfants sont aussi les bienvenues. Pour en savoir plus, contactez enfants@missio.be ou consultez www.missio.be.



© Patro

FOCOLARI En Belgique depuis 50 ans

Le Mouvement des Focolari vient de fêter le 50^e anniversaire de sa présence en Belgique et au Luxembourg. Mille personnes ont célébré cet anniversaire au Centre de Rencontres "Unité" de Rotselaar.

Des amis de longue date, des personnes de tous âges, désireuses de partager ce moment de famille, se sont retrouvées à échanger des souvenirs communs, des expériences profondes, des anecdotes amusantes. L'exposition de photos parcourant les moments forts de ce demi-siècle a connu un franc succès. Le soleil a alterné avec de gros nuages gris déversant quelques gouttes de pluie, au moment précis où tous se retrouvaient sous le chapiteau pour le programme intitulé : "50 ans plus tard : l'unité, c'est notre rêve".

Un sociologue aurait trouvé là un échantillon assez intéressant de la société, de l'ouvrier au directeur d'entreprise, de l'étudiant aux jeunes mariés, aussi bien de Flandre, de la Wallonie que des cantons de l'Est, du Grand-Duché, et même quelques représentants venus des Pays-Bas, de France et d'Italie. Un foisonnement de langues, de cultures et de religions, dans une atmosphère de fête, de famille au sens le plus profond du terme.

Tisser des liens de fraternité entre tous les hommes est le leitmotiv du Mouvement des Focolari. "La fraternité universelle, n'est-ce pas un concept un peu abstrait ?" a demandé un des présentateurs au cours du programme de l'après-midi. De multiples réponses ont été données, par des témoignages de personnes qui ont fait de l'unité leur idéal de vie, ainsi que par Eli Folonari, une des premières à avoir porté l'idéal de l'unité en Belgique. Ayant vécu aux côtés de Chiara Lubich pendant de longues années, elle a fait part de la radicalité de vie évangélique qui était celle du mouvement depuis le début.

(l'opéris le communiqué des Focolari)



**Volontariat
d'Entraide
et Amitié**
asbl

**QUI EN MILIEU HOSPITALIER
N'A PAS DÉJÀ ENTENDU CES
INTERROGATIONS :**

**"POURQUOI DOIS-JE ALLER À TEL EXAMEN?
POURQUOI VA-T-ON ME FAIRE CECI?"**

Pour parvenir à se retrouver dans l'hôpital, à déchiffrer ce que cachent tous ces termes inconnus, la bonne volonté ne suffit pas toujours..

C'est pourquoi l'asbl Volontariat d'Entraide et Amitié a créé et réédité « L'Hôpital à Mots Ouverts ».

« L'Hôpital à Mots Ouverts » est un petit livre de 134 pages destiné aux malades, aux parents, aux étudiants, aux volontaires en hôpital,...

Outil de formation, il contient principalement un **vocabulaire médical** de base, décrit l'organisation générale de l'hôpital et présente le volontariat. Dans cette **4ème édition**, nous avons décidé d'ajouter

quelques parties qui nous semblaient être enrichissantes pour tous : volontaires, patients, futurs étudiants dans le domaine médical et paramédical... Sont donc présentés également: les métiers en lien avec le milieu médical, un bref aperçu des droits du patient ainsi que la chartre de l'enfant hospitalisé.

Que ce guide puisse aussi être utile à tous, patients, bien portants qui sont en contact avec le milieu hospitalier, étudiants dans le domaine médico-social : tel est notre plus vif souhait.

Pour plus de renseignements ou pour le commander (5€ + 1.62€ de frais de port pour 1 exemplaire) : Volontariat d'Entraide et Amitié asbl, rue de la Charité 43, 1210 Bruxelles, 02/219.15.62 ou isabelle@entraideetamitie.be

Isabelle Croonen
Animatrice



EPINGLÉ POUR VOUS

● Les scouts ne sont plus catholiques. Une bonne décision ?	52
● De la FCSBPB à la FSBPB – « Hé l'abbé »	53
● Louvain, l'heure du retour aux sources	54
● Contre appel pour le « c » de Louvain	55
● Scouts et UCL, même combat du « c » ?	56
● Un tiers de jeunes dans les CPAS	58
● Mal être : ces jeunes qui se plaignent	59

.....

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

Aurore François
David Niget

Centre d'histoire du droit et de la justice, UCL (*)



En décembre 1959 et janvier 1960, la presse quotidienne du pays se faisait l'écho du procès de vingt-quatre « Wild Devils », âgés de 17 à 31 ans, qui devaient alors répondre devant le tribunal correctionnel de plusieurs centaines de délits. Après les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et ses proches voisins européens, la Belgique tenait (enfin) sa première authentique bande de « blousons noirs » : « Leur spécialité ? Les distributeurs de gommes à mâcher. Ils ont vécu pratiquement tous ceux de la ville, argent et marchandise. Puis pour se faire la main, ils se sont attaqués à des morceaux un peu plus difficiles : des appareils photographiques, un scooter, une bicyclette, des bouteilles d'aircool ».

Ce qui interpellait, lorsque l'on relit ces lignes avec le recul du

La stratégie adoptée par les protecteurs de l'enfance répond aussi à des impératifs politiques

temps, c'est l'échec résoluement « pieds nickelés » de ces 24 jeunes gens que, de l'aveu même des spécialistes, le tribunal frappera durement à des fins d'exemple : de un à seize mois de prison selon les jeunes (la plupart des peines prononcées sans le bénéfice du sursis).

Quelques années plus tard, les mêmes spécialistes constataient à quel point ce phénomène des « blousons noirs », qu'ils avaient résoluement épinglé comme une forme grave et nouvelle de la délinquance juvénile, semblait s'être résorbé de lui-même en Belgique. Pays dans lequel, d'ailleurs, il n'a jamais connu que des

manifestations très anodines, toujours selon les mêmes conclusions. À tel point que l'on est en droit de s'interroger, aujourd'hui, sur la pertinence même de l'ampleur de la mobilisation scientifique, politique et médiatique dont il a fait l'objet, en ce début des années soixante.

Plusieurs lectures viennent à l'esprit, lorsque l'on soumet cette actualité autrefois brûlante au regard de l'historien. La première réside dans cette tendance régulière à l'importation plus ou moins hasardeuse de l'actualité étrangère, qui n'est pas dépourvue de ressemblance avec les phénomènes plus actuels de violence dite urbaine. Si l'on observe, dans le chef de certains jeunes, une tendance à l'imitation (des blousons noirs d'hier aux incendies de voitures d'aujourd'hui), le phénomène est tout aussi vrai pour le discours qui l'accompagne.

Trop souvent encore, analyses politiques et médiatiques ne s'embarassent guère d'une remise en perspective (et en proportion) de cette actualité, lorsqu'évoque le paratexte « contamineur » l'espace national. C'est que l'intégration des discours scientifiques ou pseudo-scientifiques venus d'ailleurs est aussi un excellent moyen de transposer les méthodes préventives et répressives les plus radicales : tolérance zéro, couvre-feux et autres mosquitos. Ce qui nous mène directement à ce deuxième constat, tout aussi étayé par l'analyse historique : la jeunesse délinquante ou en passe de le devenir fait recette, à tel point que cette image monopolitise en grande partie les représentations autour d'une génération que tout appelle à craindre.

Enfance et jeunesse, entre sacralisation et diabolisation

Cette nouvelle montée de la peur sociale à l'égard de la jeunesse dangereuse est concomitante du retour de la figure de l'enfant martyr. Fruit de la mobilisation des philanthropes à la fin du XIX^e siècle, entrepreneurs de morale aguerries à l'usage de la communication médiatique, l'enfant martyr apparaît dans les lignes d'une presse populaire alors en plein essor. En 1880 éclate « l'affaire des petites anglaises », qui voit des dizaines de proxénètes bruxellois accusés de pousser des jeunes filles innocentes à la prostitution.

La presse se saisit alors du scandale, et participe, non sans voyeurisme, à une véritable croisade morale. Dans le sillage de cette campagne, la Société protectrice des enfants bruxelloise, créée en 1882, mobilise l'opinion à l'égard de l'enfance malheureuse sous les traits de l'esclave enchaîné ou du bambin savamment torturé.

Si les problèmes que rencontre l'enfance au XIX^e siècle sont bien réels, il n'en reste pas moins que la stratégie adoptée par les protecteurs de l'enfance répond aussi à des impératifs politiques. Il s'agit de s'otroyer, via la justice, un droit d'ingérence dans l'intimité des foyers populaires, jugés corrompueurs, pour sauver l'enfant « moralement abandonné ». Pro- messe d'un avenir politique pacifié, cet enfant est la terre glaise sur laquelle on peut encore essayer de modeler le corps des futurs citoyens, élargi par l'instauration progressive du suffrage universel masculin (1893 et 1919).

Mais alors qu'à l'orée de ce XX^e siècle de progrès social, la figure de l'enfant victime est intimement liée à celle du jeune coupable, tous deux fils de la misère, aujourd'hui, le fossé s'écarte entre ces deux catégories : tandis qu'on assiste à la sacralisation de l'enfant victime, la tentation est grande de traiter l'adolescent comme un adulte, qu'une sanction pénale responsabiliserait plus qu'une mesure éducative. Les discours sur les enfants victimes peuvent se trouver ponctués des émotions qu'ils suscitent. L'enfant martyr, comme son nom le suggère, risque d'être sacrifié sur l'autel d'une politique sécuritaire tribunaire de l'opinion publique et de sa fabrique. Or, les droits de l'enfant, réaffirmés sur la scène internationale via l'ONU en 1959 et 1989, requièrent qu'il soit considéré comme un acteur et non comme un objet. D'abord,

La justice se soucie d'abord de punir les coupables, plutôt que d'envisager l'avenir de ces jeunes victimes

parce que l'enfant est un individu à part entière, dont la psychologie est complexe et spécifique, notamment dans son rapport au « dire vrai ». Pris, comme tout un chacun, dans les rouages de rapports sociaux, il doit aussi négocier une position, il n'est donc pas neutre et sa parole doit être replacée dans ce contexte, loin de toute sacralisation. Ensuite, parce qu'il est un individu en devenir, la justice doit accompagner selon un projet éducatif. Or la justice pénale, lorsqu'elle punit les violences à enfants en court-circuitant parfois la justice des mineurs (comme à Outreau), se soucie d'abord de faire la lumière sur le passé et de punir les coupables

bles, plutôt que d'envisager l'avenir de ces jeunes victimes. Enfin, le risque de retournement de cette figure immaculée de la victime est grand, lorsque, à l'aune d'une réalité plus complexe, l'opinion jette le soupçon sur la parole de l'enfant jugé « affabulateur ».

De ces deux postures, ni l'une ni l'autre n'est légitime ou utile. Ni pour les jeunes, ni pour les intervenants sociaux, ni pour les citoyens.

Mais à qui profite le crime ? Aux partisans d'une justice exclusivement punitive, en dépit d'une tendance qui avait placé l'approche compréhensive de la délinquance juvénile et de la question de l'enfance en danger sous le signe du progrès social. Au champ politique, qui a fait de l'insécurité un outil électoral, et plus encore, un levier de gouvernement de la précarité sociale. À une certaine presse, qui se complait dans le traitement routinier du fait « divers », privilégiant ses aspects les plus sensationnels au détriment d'une analyse de fond qui seule pourrait interpellier les instances judiciaires sur leurs pratiques et les responsables politiques sur leur bilan. ■

(*) Action de recherche concertée « Jeunesse et violence en Belgique 1880-2006 : approches sociohistoriques » Extraits du journal *Le Soir*, décembre 1959-Janvier 1960, *Issus de Racine*, A. (et al.), *Les Blousons Noirs. Un phénomène socialement de notre temps*, Paris, 1966 (CEDEJ, 13).

Pour en savoir plus : numéro spécial « Violences et jeunesse » de la revue d'histoire de l'enfance « *Intégrité* », novembre 2007, n° 9.

► Pour des parents, animateurs et jeunes, ce qui pose question, c'est le lien institutionnel à l'Eglise. Pas la dimension spirituelle. Alors l'aumônier se fait "ouvreur de voies".

Pierre DE CONINCK

Aumônier de la IV^e légia Don Bosco à Liège
Vicaire Saint François de Sales

Chers Castor Sans mesure et Grand Kouidou,
J'ai un totem mais que je n'utilise plus depuis de longues années et actuellement, je suis aumônier d'une unité à Liège, la IV^e Légia. Je donnerai plutôt le totem que les jeunes utilisent de manière sympas quand ils m'appellent: "Hé l'abbé!"...

Votre échange m'a plutôt amusé et je trouve que chacun d'entre vous a des arguments intéressants. Personnellement j'ai un peu mal à avoir une opinion claire sur le sujet. Je constate en tous les cas que le "C" en moins correspond à l'évolution de la vie d'aujourd'hui, même si ce n'est pas facile à accepter du côté de l'Eglise. De nombreuses vocations de prêtres et de religieux-religieuses sont nées dans la vie du scoutisme en Belgique. C'est parfois encore le cas aujourd'hui (très rarement), comme l'exprime ce jeune français de 27 ans, rentré au séminaire des Carmes, dans la diocèse de Nice: "C'est le scoutisme, sa dimension fraternelle et spirituelle qui a réveillé ma foi. Le désir de servir et d'aider les autres à grandir est pour moi un chemin qui m'ouvre au désir profond de me donner à Dieu pour le service des autres."¹¹ Mais aujourd'hui, chez nous en Belgique ? J'entends plutôt les questions des animateurs que je rencontre concernant cette identité "chrétienne" dans laquelle ils ne se retrouvent plus trop pour la majorité d'entre eux.

crovinces, sur l'ouverture au monde, sur le plaisir de partager, de grandir, de faire connaissance, de partager... J'avais envie d'attirer votre attention sur ce changement de nom parce que je pense que le sujet de l'église (encore plus que celle de la religion) est un sujet sensible qui mérite d'être traité avec doigté. Tout ceci n'est en aucun cas une critique. Je voulais juste attirer votre attention sur ce changement en terme d'image. (...)"

Ma réponse a été la suivante: "Bonjour, votre question mérite toute notre attention et est également une question que nous nous posons en unité avec les animateurs et en staff d'unité. Une chose est certaine, c'est que les animations au sens et à la foi qui ont lieu sur ce thème dans les sections, se font toujours en accord et en collaboration et avec la participation des chefs. Il s'agit d'apprendre à "cheminer ensemble" avec l'histoire, les traditions, le vécu d'aujourd'hui, les attentes des animateurs et celles des chefs: vaste programme (...)"

Ce qui pose question aujourd'hui, c'est le lien institutionnel à l'Eglise pour de nombreux parents, animateurs et jeunes et non pas la dimension spirituelle (au sens large). Comme piste à suivre, je vous partage volontiers un extrait de ce texte de Jules Beaucarne, reçu un jour de l'ancien aumônier Fédéral, l'abbé Jean Lyaens, lors d'une rencontre d'aumôniers.

"Ouvriers de voie: j'ai eu la chance de rencontrer des ouvriers de voies, des gens qui m'ont donné les outils pour aller à la rencontre de moi-même, de la terre, de l'univers. Ils ont tout fait pour que je ne perde pas de temps, pour que je devienne plus vite autonome. Au temps où j'étais au collage, ces ouvriers de voies, ces

ouvriers étaient des professeurs et des chefs scouts. L'aumônier de la troupe était en même temps mon professeur de guitare, de la musique, il m'a jeté dans le monde de l'écriture, il m'a appris à être toujours en amitié avec toutes les plantes et tout ce qui vit et pousse sur la terre. La grande aventure des bisouacs au cœur des forêts amies, au milieu

des arbres, sans toi ni rien qui nous séparait de la large voie m'a jeté dans l'aventure universelle. Ceux qui nous ont ouvert toutes les portes du vaste monde voulaient nous voir voter de nos propres ailes au plus tôt. Ils voulaient nous aider sur les routes de nous-mêmes; ils voulaient, après nous avoir conduits sur tous les chemins possibles, après nous avoir donné la main pour traverser l'épaisseur des nuits, ils voulaient que nous n'ayons plus besoin d'eux. Ils nous regardaient prendre la large et souriaient dans leurs larmes. Nous nous retrouvions seuls mais dévoués..."

(Jules Beaucarne)

Le temps de ce déliement n'est-il pas arrivé aujourd'hui ?

¹¹ Les associations de La Voie. C'est son de spiritualité scout, n°2226, 31 jan.2007.

- ▶ Des professeurs de l'Académie Louvain lancent le débat : la grande UCL de demain doit abandonner son C.
- ▶ Ce faisant, l'université ne renoncera pas à ses racines.
- ▶ Les recteurs ne refusent pas une discussion très ouverte.

Le processus de fusion en vue de créer une grande Université catholique de Louvain est sur les rails ! Si tout se passe comme prévu, la grande unif bruxello-walloonne devrait voir le jour en 2010. Lundi soir, les académiques de l'actuelle UCL et ceux des Facs de Namur, des Facs Saint-Louis et de la Fucam tenaient même une première assemblée commune à LLN. Une belle opportunité pour lancer le débat sur la dénomination de la future grande université. C'est ce que se sont dit les professeurs Jean-Emile Charlier (Fucam), Didier Moulin (UCL-Woluwe), Jean-Philippe Platteau (Namur), Luc Van Campenhout (Saint-Louis) et Philippe Van Parijs (UCL-LLN) qui après mûre réflexion se sont demandés si ce n'était pas le moment de revenir à l'appellation originelle de l'Alma Mater, à savoir celle d'Université de Louvain. Contrairement à ce que beaucoup pensent, elle ne se dota de l'épithète "catholique" qu'en 1835 par réaction, si l'on ose dire, et pour se distinguer de l'Université libre de Bruxelles fondée par le catholique anticlérical Pierre-Théodore Verhaegen...

Les cinq académiques précités ont donc lancé officiellement un appel relayé du reste par



■ Quatre initiateurs du débat (de g. à d.) : Jean-Emile Charlier, Luc Van Campenhout, Philippe Van Parijs et Didier Moulin.

leurs institutions respectives pour que tous les intéressés, du personnel enseignant sous toutes ses formes au personnel technique, administratif et ouvrier puissent à leur tour donner leur avis.

Vraie confrontation d'idées

Mais les initiateurs de l'Université de Louvain seraient aussi heureux de voir la société civile s'y associer. C'est pourquoi "La Libre" dont ils ont souligné la qualité de carrefour de toutes les grandes discussions sur le pluralisme belge a également été contactée et associée à la discussion : en page 27, on trouvera le point de vue de "pour" mais aussi de

promoteurs pensent que le changement de nom ne devrait pas faire perdre à la nouvelle université les avantages de la loi de 1911 qui avait donné un statut juridique à l'UCL et à l'ULB. Et s'il le faut, la loi peut être changée. Par contre, ils réfutent la crainte selon laquelle l'abandon du C rendrait Louvain vulnérable à une absorption au sein d'une université unique de la Communauté française.

De même, d'aucuns pourraient se demander si l'importance de rendre Louvain plus accueillante à des étudiants de culture non catholique n'est pas exagérée. Là encore, tout en se défendant de faire du marketing ou de la re-tape car ce serait vraiment contraire à leur philosophie, les initiateurs précisent que dans la région bruxelloise plus de la moitié des mineurs d'âge sont étrangers ou d'origine étrangère récente. Ces jeunes essentiellement musulmans doivent aussi se sentir à l'aise à Louvain, à l'instar des près de 5000 étudiants d'origine étrangère de l'ULB, soit là aussi un quart de sa population étudiante.

Enfin, sans C, Louvain ne serait pas moins chrétienne : de fait, sa faculté de théologie ne sera pas supprimée et il n'est pas question non plus de changer de logo avec la Vierge Siège de la Sa-gesse, ni même d'enlever les crucifix des bureaux et des auditoriums.

Le débat s'ouvre... On ose penser qu'il sera adulte et donc passionnant...

Christian Laporte

► Dès ce mardi, Louvain est aussi sur le net à l'adresse : www.uclouvain.be/228857.html

Rejoignez à cet article sur www.lalibre.be

© ANDRÉ TRINCHESI

XVI^e siècle lorsque elle fut un des principaux centres de diffusion de l'humanisme.

Les initiateurs de "Louvain" ont étudié tous les aspects du dossier. Sur le plan du timing, la réflexion vient à son heure puisque le projet de grande Alma Mater progresse et ce serait un "plus" qu'elle porterait un nom pouvant être confondu avec aucune de ses composantes. Philippe Van Parijs et ses amis ont aussi voulu en informer leurs amis de la KU Leuven par un texte en *vo néerlandaise*. D'autant plus que là aussi, il existe plus qu'un courant favorable à un abandon de l'épithète !

Attentifs à tous les détails, les

SUPPRIMER l'adjectif « catholique » ou le remplacer par une référence chrétienne ? Le débat est ouvert, à l'UCL.

La réaction a fusé. Après l'appel lancé par cinq professeurs de l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve et Louvain-en-Woluwe), des Facultés Notre-Dame de la Paix (Namur), des Facultés Saint-Louis (Bruxelles) et des Facultés catholiques de Mons pour former ensemble une « Université de Louvain », en oubliant l'étiquette « sectaire » de « catholique » (1), voici que d'autres profs de Louvain et Namur, rejoints par deux étudiants, lancent un contre-appel (2) pour conserver la référence chrétienne.

« Notre but est également de garder une université ouverte et accueillante, où chacun serait renvoyé à sa liberté et à sa conscience, explique Bruno van der Linden, professeur d'économie à

l'UCL. Mais nous pensons que l'équilibre actuel est fragile et qu'il se pourrait qu'un jour, pour des raisons de concurrence entre les universités ou de restrictions budgétaires, l'université ne puisse plus répondre à l'objectif qui est le sien aujourd'hui. En gardant l'adjectif "catholique", on place un garde-fou. »

Certains professeurs ont signé les deux pétitions

« "Catholique" signifie étymologiquement "universel", poursuit le pétitionnaire. C'est un appel exigeant à demeurer en éveil dans le concret de nos pratiques d'enseignement, de recherche et de service à la société. Ce qualificatif n'est pas sectaire. S'il est cause de méfiance pour les uns, il est attractif pour les autres. A nos



L'ÉGLISE a fait savoir, mardi, qu'elle restait attachée à une référence explicite à l'identité catholique de l'UCL. © RENÉ BRENY.

yeux, le maintien d'un nom associé au christianisme s'accompagne de la liberté académique, nécessaire pour contribuer à la compréhension du monde. »

Mercredi soir, l'appel contre le « c » totalisait 800 signataires (dont 195 profs), contre 481 (dont 31 profs) pour le « C ». Co-initiateur de la pétition initiale,

le professeur Philippe Van Parijs a signé les deux : « Le premier appel défend une dénomination, "ULouvain". Le second demande un débat ouvert tenant compte de certains arguments. Je soutiens les deux. » Comme l'anthropologue Olivier Servais.

De fait, loin d'exiger le maintien de l'adjectif « catholique », la seconde pétition demande « un large débat de fond sur le choix du nom de notre nouvelle université », mais en prenant en compte l'argument qui voudrait que « les valeurs chrétiennes » (et pas catholiques) restent « bien visibles dans ce nom ».

« La prise en compte d'un argument ne signifie pas qu'il doit recevoir un poids décisif », nuance Philippe Van Parijs. « C'est le débat qui doit primer, conclut Bruno van der Linden. En prenant en compte aussi l'avis des étudiants et des anciens. » ■

JEAN-PHILIPPE DE VOGELAERE
RICARDO GUTIÉRREZ

(1) www.uclouvain.be/238857.html

(2) www.UCLouvainQuelAvenir.be

► Les scouts catholiques voient le jour en Belgique en mai 1912. L'adjectif "catholique" n'est qu'un ajout tardif à l'appellation de l'Alma Mater. Théorie d'une évolution.

Thierry SCAILLET

Assistant en histoire – UCL

A l'heure où l'UCL relance le débat sur son "C", un éclairage historique sur le parcours des scouts catholiques, qui viennent d'abandonner le leur au mois de juin 2008, peut se révéler utile, d'autant que cette transformation a suscité de multiples échanges d'opinions dans les colonnes de "La Libre"⁽¹⁾.

Lorsque les scouts catholiques voient le jour en Belgique en mai 1912, leur orientation religieuse s'impose, ne fût-ce que par opposition au mouvement neutre né deux ans plus tôt. Les "Belgian Catholic Scouts" abandonneront toutefois rapidement cette première dénomination, au profit d'un patronage beaucoup plus prestigieux, en devenant les "Baden-Powell Belgian Boy-Scout" en janvier 1913. Au-delà de leurs convictions, il semble alors plus important au mouvement de s'inscrire dans le sillage du fondateur du scoutisme, non sans arrière-pensée de recrutement.

La question de l'affirmation catholique du mouvement restera toutefois pendante et resurgira après la Première Guerre mondiale, lorsque les catholiques perdront leur hégémonie politique. Dans un monde présenté en voie de déchristianisation, les catholiques resserrent les rangs. Mais deux tendances apparaîtront et diviseront les scouts catholiques: d'un côté, une tendance progressiste, fidèle au patronyme des BPBBS, prônant un

mouvement ouvert aux moins convaincus; de l'autre, une opinion plus conservatrice, reprenant l'appellation originelle des BCS, estimant devoir s'adresser essentiellement à des catholiques fiers de leur conviction.

Cette discorde durera sept années, le cardinal Mercier s'accommodant de cette réalité, jusqu'à ce que son successeur, le cardinal Van Roey, y mette de l'ordre en 1927. La réunification des scouts catholiques aura pour compromis l'adoption du sous-titre de "Fédération des Scouts Catholiques Belges" pour contenter toutes les parties. En 1929, néanmoins, la fédéralisation linguistique du scoutisme catholique belge mettra sur pied deux mouvements affirmant résolument leur filiation au pilier catholique: la Fédération des Scouts Catholiques pour les francophones et le Vlaams Verbond der Katholieke Scouts pour les néerlandophones.

Ce choix n'est pas anodin, dès lors qu'il permettra au mouvement scout de percer en Flandre, grâce à sa nouvelle identité linguistique. En région francophone, cette nouvelle appellation va améliorer l'adhésion au scoutisme des milieux intellectuels catholiques et des classes dirigeantes, pour l'heure encore circonspects, voire hostiles à cette jeune organisation. Le pari sera gagné, la FSC se propulsant en 3^e position des mouvements de jeunesse en Belgique francophone à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, juste derrière la Jeunesse Ouvrière Chrétienne et la Fédération Nationale des Patronages, et loin devant son homologue scout pluraliste. L'essor se poursuivra après la guerre et, avec la perte de vitesse de la JOC et de la FNP depuis la fin des années 1960, les scouts règnent désormais en maître dans la sphère des mouvements de jeunesse francophones.

Au fil de cette progression, l'appellation FSC est devenue un label de qualité pour des milliers de parents, souvent eux-mêmes anciens scouts, qui ont continué à faire confiance à la fédération. La sécularisation croissante de notre société ces

dernières décennies a, cependant, remis petit à petit sur le tapis l'appartenance catholique du mouvement. Dès 1989, un premier changement révèle, indirectement, cette préoccupation, la FSC abandonnant son logo originel, une croix potencée fleurdéliée, pour un logo avec une moindre connotation religieuse. L'évolution se poursuivra au cours des deux décennies suivantes.

En 1999, la FSC prendra pour nouvelle dénomination "Les Scouts", non sans grincements de dents, compte tenu de la portée monopolistique de cette affirmation par rapport aux autres fédérations scoutées. L'appartenance catholique sera désormais relayée au sous-titre de l'association, en tant que Fédération catholique des Scouts Baden-Powell de Belgique. Ce changement sera, néanmoins, accepté à sa juste valeur, tous les scouts n'étant pas nécessairement catholiques, mais pouvant s'inscrire dans un mouvement défendant des valeurs issues de son héritage chrétien.

En 2008, l'ultime étape passera par la suppression de l'adjectif "catholique" accolée au sous-titre de la fédération. Ce dernier changement suscite actuellement plus de polémiques, notamment par la rupture qu'il incarne avec l'Église institutionnelle, une distanciation pourtant déjà annoncée par le retrait du mouvement du Conseil de la Jeunesse Catholique au début des années 2000.

Cette évolution apparaît malgré tout compréhensible sur le long terme. L'heure n'est plus où le mouvement, pour pouvoir trouver sa place et croître sur le "marché" de la jeunesse, a dû clairement affirmer son appartenance catholique. Ce serait même plutôt l'inverse aujourd'hui, où les convictions religieuses sont de plus en plus cantonnées à la seule sphère privée.

La société a évolué avec ses nouvelles générations et la voie du changement fut, par ailleurs, ouverte par d'autres, que l'on songe au PSC transformé en CDH, à l'ancienne "Jeunesse Etudiante Catholique" devenue "Jeune et Citoyen" en 2003 ou, chez nos voisins flamands, à l'ancien VVKS rebaptisé en Scouts en Gidsen Vlaanderen depuis 2006.

Les multiples débats relayés par "La Libre" sur ce changement se sont surtout arrêtés aux questions de sens et de valeurs que suscite cette transformation. Pour un mouvement où la structure paroissiale continue à jouer un rôle primordial au niveau local, il existe toutefois une

autre crainte qui ressort par-ci par-là des témoignages de responsables scouts locaux, à savoir le maintien du soutien des paroisses aux troupes scoutées, matérialisé souvent par leurs locaux.

L'ADJECTIF

"CATHOLIQUE" EST-IL,
POUR AUTANT,
INDISPENSABLE POUR
DÉFENDRE LES
VALEURS CHRÉTIENNES
QUI ONT GUIDÉ
JUSQU'ICI L'UCL ?

DANS le débat qui s'ouvre aujourd'hui pour l'UCL, il n'y a nulle crainte à avoir de ce côté-là. Mais, comme pour Les Scouts, la question portera sur les valeurs que souhaite défendre l'université au 21^e siècle et sur la forme que doit prendre cette promotion. Christian Laporte l'a rappelé récemment : l'adjectif "catholique" n'est qu'un ajout tardif à l'appellation de l'Alma Mater. Et, comme pour Les Scouts, cet ajout trouve son explication dans l'évolution de notre université belge au cours des deux derniers siècles. L'adjectif "catholique" est-il, pour autant, indispensable pour défendre les valeurs chrétiennes qui ont guidé jusqu'ici l'UCL ? Est-ce à ce point une "marque de fabrique", qui rend impossible d'en

supprimer le "C" ? Les Scouts ont apporté leur réponse à cette question et l'avenir révélera la justesse ou non de leur choix. A l'UCL d'en définir aujourd'hui la sienne. Notons toutefois qu'un des reproches formulés contre Les Scouts dans cet abandon fut d'avoir pris cette décision presque en "stoemeling". Saluons ici les initiateurs de ce débat à l'UCL qui ont opté résolument pour un débat ouvert et public. ■

■ (1) Voir les articles parus sur le sujet les 16, 23 et 30 septembre, les 9 et 14 octobre 2008.

UN JEUNE Wallon sur 25 dépend directement de l'aide du CPAS. Un chiffre révélateur des carences familiales.

Un tiers des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (DIS) en Wallonie ont moins de 25 ans. C'est énorme. Le chiffre a étonné Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur et auteur d'une étude sur les bénéficiaires du DIS réalisée pour l'Institut pour un développement durable : « Cela signifie qu'un jeune Wallon sur vingt dépend directement du CPAS pour vivre, se loger, éventuellement étudier. C'est 4 % des jeunes au minimum puisqu'il y a aussi tous ceux qui vivent avec des parents dépendant du revenu

d'intégration sociale. » Pour les 18-19 ans, c'est même 5 % des jeunes qui sont bénéficiaires du DIS. La toute grande majorité des bénéficiaires du DIS (90 %) reçoivent un revenu d'intégration sociale (l'ex-minimex). Les autres sont remis au travail par le CPAS. Depuis la loi de 2002, les jeunes qui vivent en autonomie peuvent s'adresser aux CPAS notamment pour les aider à poursuivre leurs études. « On peut lire ce chiffre de manière positive et y voir le signe d'un investissement des CPAS sur l'avenir des jeunes

puisque leur permet de poursuivre des études », estime Philippe Defeyt. Mais tous les jeunes ne sont pas des étudiants et c'est là qu'on peut avoir une autre grille de lecture, plus pessimiste. « C'est aussi l'indice qu'un nombre important de familles refusent désormais de prendre en charge leur enfant. La vérité est sans doute entre les deux interprétations ».

En tant que président du CPAS de Namur, Philippe Defeyt dit vouloir « défiler des jeunes qui se retrouvent sans soutien affectif, moral et familial, qui exploitent

que leurs parents n'ont "plus de place" pour eux ». Dans les familles précarisées, de plus en plus de jeunes sont largués. Tous ne se retrouvent pas totalement isolés. Un soutien peut être trouvé chez un autre membre de la famille (grands-parents, oncles). Mais beaucoup vivent seuls.

« On doit pouvoir agir de manière plus appropriée pour cette catégorie d'âge, estime Philippe Defeyt. Et s'inquiéter de ce que les CPAS ne disposent pas assez de dispositifs spécifiques pour leur accompagnement. Y a-t-il assez de travailleurs sociaux proches

de ces jeunes, qui connaissent bien le milieu scolaire par exemple et peuvent leur apporter la guidance dont ils ont besoin ? ».

Disparités d'une ville à l'autre
Le chiffre d'un tiers de jeunes parmi les bénéficiaires du DIS est une moyenne pour la Wallonie. D'une ville à l'autre, ce pourcentage varie en fonction des caractéristiques démographiques et sociales de la population mais aussi et surtout de la politique déclinée par le Conseil de l'aidé social de chaque CPAS. Si un jeune échoue dans ses études, le CPAS lui donne-t-il une seconde chance voire une troisième ? Certains CPAS font l'analyse qu'un jeune vivant dans un milieu aisé et soutenu par sa famille, aurait

en la possibilité de recommencer ses études. D'autres arrêtent les frais et mettent le jeune dans des dispositifs de mise au travail. Cette attitude à l'égard des jeunes se retrouve logiquement dans les statistiques des bénéficiaires du DIS des CPAS. La ville de la Louvière a opté pour cette politique d'écoute et de soutien des jeunes défavorisés qui veulent réussir leurs études. Il y a 42,5 % de moins de 25 ans parmi les bénéficiaires du DIS dans cette ville. « C'est un choix politique, résume Philippe Defeyt. Et en fonction des majorités au pouvoir dans les communes, on peut voir des évolutions apparaître dans l'application de la loi de 2002 ». ■

MARTINE VANDERMEULENBOUCKE

Un sondage réalisé récemment indique qu'en Belgique francophone, près d'un jeune sur trois (31%) exprime un sentiment de mal-être. 1008 jeunes âgés de 15 à 25 ans ont répondu au questionnaire.

"Contrairement à une de nos hypothèses de départ, nous avons pu constater que les jeunes âgés de 22 à 25 ans se situent davantage dans le mal-être ou relatif mal-être que leurs cadets (15-18 ans et 19-21 ans)", reconnaît l'organisation Femmes Prévoyantes Socialistes, qui a commandé ce sondage à l'institut Dedicated Research. De fait, le site www.femmesprevoyantes.be présente l'enquête dans le cadre d'un dossier composé pour aider les parents d'ados.

"Un de nos postulats de départ, reconnaissent encore les commanditaires de l'enquête, était le lien entre le niveau de bien-être/mal-être et le niveau socioéconomique. Or, les résultats ont démenti le lien entre le groupe social d'appartenance et l'indice bien-être/mal-être."

Le sondage apporte donc des révélations que l'on n'attendait pas. Il faut bien se garder d'extrapoler des chiffres et de tirer des commentaires erronés. Les statistiques induisent généralement en erreur, comme le disait Gilbert Keith Chesterton, et les prédictions sont pratiquement toujours fausses.

■ Alcool, drogue et déprime

Il n'en reste pas moins vrai que les jeunes sont nombreux à exprimer un sentiment de mal-être relatif (21%) ou absolu (10%). S'interroger sur les causes de ce malaise ambiant est légitime. Le sondage a montré une corrélation avec différents facteurs. Ainsi les enfants dont les parents sont séparés ou divorcés expriment davantage un sentiment de mal-être (42%) que ceux dont les parents forment un couple uni (24%). Les relations avec l'autorité scolaire ou professionnelle s'avèrent également très importantes : ceux qui expriment un mal-être global sont quatre fois plus nombreux que les autres à se sentir mal à l'aise avec leurs supérieurs (30% contre 7%). Dans le même ordre d'idée, les jeunes qui expriment un mal-être global sont sept fois plus nombreux à se sentir mal dans leur corps (37% contre 5%) et dix fois plus nombreux à avoir des problèmes de santé (48% contre 5%).

Sans grande surprise, le sondage révèle que 65% des jeunes ayant déjà pensé à se suicider se situent dans un mal-être relatif (40%)



ou absolu (25%) tandis que 77% des répondants déclarant n'avoir jamais pensé au suicide se situent dans le bien-être relatif (69%) ou absolu (8%). Les jeunes affirmant avoir consommé au moins une fois de l'alcool dans leur vie apparaissent davantage en mal-être que les autres (34% contre 21%). Idem pour ceux qui ont déjà consommé du cannabis (44% contre 23%) et de la drogue (50% contre 29%).

■ Sens et dialogue

Le psychiatre belge Philippe Van Meerbeeck s'est longuement penché sur le mal-être des jeunes dans son ouvrage *Ainsi soient-ils !* (de Boeck, 2007). Il explique les pathologies de l'adolescence par la dégradation des relations sociales : "Dans les megadisothèques, de l'ecstasy chimique permet de danser, jour et nuit, sur des plateaux articulés, avec une mu-

sique techno binaire, des éclairages stroboscopiques, sans aucune rencontre possible, ni sexuelle, ni dialogante..."

Face à la détresse des plus jeunes, la nécessité se révèle urgente d'instaurer à nouveau du sens dans l'existence. Il donne ce conseil aux éducateurs : "Si un ado vous dit : 'Je veux mourir. J'en ai marre de la vie que je mène car elle n'a aucun sens', ne le prenez pas pour un symptôme dépressif, comme le fait le psychiatre. Car l'affect dont il est question, ce n'est pas la tristesse, c'est bien davantage l'angoisse. Partagez avec lui la question : 'Qu'est-ce qui, pour toi, ferait que la vie vaut la peine d'être vécue?' et puis complétez-la par celle-ci : 'Pour quoi serais-tu prêt demain à donner ta vie?' C'est la même question que celle du suicide de l'adolescent mais en l'inversant, on la range du côté de la quête du sens."

— Jérémie BRASSEUR

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11
cjc@cjc.be - www.cjc.be



Fédération Nationale des Patros (FNP)
Rue de l'Hôpital, 17
6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be
www.patro.be

Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)
Rue de l'hôpital 15, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnpf@patro.be
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70
Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be
www.guides.be

Jeunesse Et Santé (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81
Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be



Gratte
Rue Hector Genard, 2
1070 Bruxelles
Tél. : 02/534.20.28
Fax : 02/534.61.10
gratte.info@tiscali.be
www.gratte.org

Volontariat d'Entraide et Amitié
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62
Fax : 02/233.3356
info@entraideetamitie.be
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)
Rue d'Anderelecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13
Fax : 02/513.47.11
Secretariat.joc@joc.be

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)
Rue des Mouchérons 3, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12
Fax : 02/513.47.11
Secretariat.joc@joc.be



Jeunes CSC (JCSC)
Chaussée de Haecht, 579
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19
Fax : 02/246.30.10
jeunes-csc@jeunes-csc.be
www.jeunes-csc.be

Jeune Et Citoyen (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59
Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be



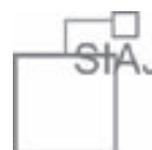
Action Ciné Media Jeunes (ACMJ)
Rue Docteur Liénard, 2
7012 Jemappes
Tél. 0476/84.94.56
Fax. 065/82.28.94
info@acmj.be - www.acmj.be

Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge du Tourisme des Jeunes (CBTJ)
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00
Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.cbtj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42
Fax : 02/673.69.97
Am@cjd1160.org
http://devenirbelge.wordpress.com

Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80
Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be - www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15
Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02
Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

